

A. Zyzop

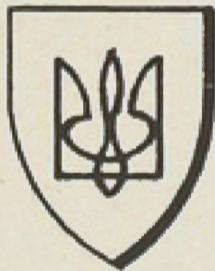


L'UNION
DES EGLISES

ET

LES PERSÉCUTIONS POLONAISES

EN UKRAINE



ÉDITÉ PAR LA FÉDÉRATION
DES ÉMIGRÉS UKRAINIENS
— EN EUROPE —





L'UNION
DES EGLISES

ET

LES PERSÉCUTIONS POLONAISES

EN UKRAINE



ÉDITÉ PAR LA FÉDÉRATION
DES ÉMIGRÉS UKRAINIENS
— EN EUROPE —



L'UNION DES EGLISES
ET LES PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES
EN UKRAINE

Avant-propos

Depuis le XIV^e siècle, une lutte funeste s'est engagée entre l'Ukraine et la Pologne. Elle a pris, au cours des siècles, des formes diverses et n'a jamais connu de trêve, même pas au moment où les deux peuples se sont trouvés sous un joug ennemi commun.

Dans cette lutte, c'est la Pologne qui, jusqu'à présent, a eu l'avantage et cela pour deux raisons : la première, parce que c'est toujours elle qui a pris l'offensive ; la seconde, parce qu'elle a su se ménager l'aide de l'étranger. C'est ainsi qu'elle est arrivée à dominer l'Ukraine politiquement, à y introduire un régime social à son profit, à s'immiscer dans la vie religieuse des Ukrainiens et à entraver l'essor du pays.

Après la guerre mondiale, les deux pays ont reconquis leur indépendance mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est à ce moment même que la lutte séculaire a repris de plus belle, par suite de la nouvelle agression polonaise. Pendant cette guerre, la Pologne, grâce à l'Entente, est arrivée à occuper une partie des territoires de l'Ukraine.

Le traité de paix de Riga (1921), entre la Pologne et les Soviets et la décision de la Conférence des Ambassadeurs (1923), ont reconnu la souveraineté polonaise sur 7 millions d'Ukrainiens. C'est ainsi que les grandes puissances de même que les Soviets ont, non seulement ignoré volontairement une lutte de cinq siècles entre les deux pays, mais ils l'ont en quelque sorte « légalisée » en apportant à la Pologne du renfort et de l'encouragement au lieu de mettre une certaine limite à ses ambitions en établissant ses frontières sur la base ethnographique.

Après avoir occupé l'Ukraine Occidentale, la Pologne s'est donnée pour but d'y étouffer la vie nationale dans un délai de 25 ans. De grandes étendues de sol ukrainien ont été offertes aux colons polonais, des milliers d'autochtones ont été contraints d'émigrer à l'étranger et surtout dans le Nouveau Monde. Les écoles secondaires et primaires ukrainiennes existant dans ce pays, avant l'instauration du régime polonais, ont été supprimées presque entièrement, l'accès aux écoles supérieures fut rendu, pour les Ukrainiens, fort difficile, de même que leur émigration dans les Universités étrangères. L'activité des sociétés culturelles et économiques ukrainiennes fut entravée par des mesures administratives. Les persécutions politiques ont jeté les Ukrainiens par milliers dans les prisons polonaises.

Ces derniers temps, la Pologne voyant que le délai assigné pour l'anéantissement des Ukrainiens approchait et que le but semblait plus lointain que jamais, a entrepris une œuvre néfaste par excellence: la destruction massive des églises ukrainiennes. Un tel crime n'a jamais été commis sur le sol ukrainien

même par les Tartares et les Turcs au cours d'une lutte menée jadis par les Ukrainiens contre les infidèles.

Contre ce crime commis par la Pologne catholique, les représentants mandatés du pays ainsi que le clergé ukrainien ont élevé les plus vives protestations; la population s'y est opposée par des actes. Rien n'a pu empêcher les Polonais d'accomplir leur ignominieux forfait contre l'esprit et la foi chrétienne.

Dans cette brochure, le lecteur trouvera les informations et les documents se rapportant à la destruction des églises au cours de l'été 1938. En les examinant, il ne pourra s'empêcher d'établir un certain rapprochement entre les procédés polonais et les méthodes pratiquées par les bolchevistes russes.

**FEDERATION DES EMIGRES UKRAINIENS
EN EUROPE**

L'UNION DES ÉGLISES EN UKRAINE

1. L'Ukraine entre Constantinople, Rome et Moscou.

L'Ukraine, appelée anciennement « Ruthénie », a été christianisée à la fin du X^e siècle, à l'époque où il n'existait pas encore de rupture entre l'Eglise chrétienne Occidentale et l'Eglise Orientale. Les saints Cyrille et Méthode, apôtres des peuples slaves, relevaient aussi bien de Byzance que de Rome. Dès le début de la pénétration du christianisme en Ukraine, qui remonte au milieu du IX^e siècle et au delà, se sont établis des rapports entre Kiew et l'Eglise Romaine, c'est ainsi que la souveraine ruthène Olga demandait en 961 à l'empereur Otto de lui envoyer un évêque. A la cour du grand duc Wododymir, il y avait des missionnaires romains et si

ce souverain confia au clergé byzantin la mission d'évangéliser la Ruthénie, en 988, c'est purement pour des raisons géographiques et politiques.

Les souverains ukrainiens qui ont succédé à St. Wolodymir ont souvent fait acte d'indépendance vis-à-vis du patriarche de Constantinople en imposant à celui-ci leurs candidats ukrainiens au poste de métropolitain de Kiew et de toute la Ruthénie. D'autre part, les rapports de ces souverains avec Rome n'ont pas cessé. Au XIII^e siècle, le Pape Innocent IV envoie son légat, Plano Carpini, négocier avec le prince Daniel la question de la soumission du « peuple de Ruthénie » à la juridiction de Rome, de même que l'action commune contre les musulmans qui ont envahi l'Europe Orientale.

Toutefois, ces projets d'union entre l'Eglise ukrainienne et le Saint-Siège n'aboutissent pas. Entretemps, le siège du métropolitain ruthène est transféré en 1274, pour des raisons de commodité et de sécurité, dans l'ancienne colonie ruthène du Nord où commence à se former la Moscovie. Pour remédier aux inconvénients de cet éloignement du métropolitain, les souverains de l'Ukraine, d'origine lithuanienne, demandent et obtiennent le partage de la province ecclésiastique ruthène en deux parties ainsi que la nomination, par Constantinople, d'un nouveau métropolitain à Kiew. Gregoire Camblack nommé en 1415 à ce poste, assista au Concile de Constance où il négocia la question de l'Union des Eglises.

L'idée de cette union était toujours vivante en Ukraine, c'est pourquoi l'œuvre du Concile de Florence, en 1439, trouva un écho favorable. Le mé-

tropolite de Kiew, Isidor, expulsé de Moscou, revint en Ukraine mais il mourut trop tôt pour réaliser l'union de l'Eglise ukrainienne avec Rome. Son successeur Gregoire continua son œuvre. Moscou fut détaché de Kiew ; son métropolite Job se donna pour but de combattre la décision de Florence et tâcha de contrecarrer les plans d'union de Grégoire en soulevant contre lui le clergé ukrainien, mais il ne rencontra l'approbation que d'un seul évêque ukrainien.

Après Grégoire, les métropolites de Kiew suivent sa ligne de conduite, sans toutefois rompre avec Constantinople. En 1453, Byzance est occupée par la Turquie et son rôle est réduit à peu de chose ; les rapports de l'Ukraine avec le patriarche deviennent très lâches, d'autant plus que la situation de l'Ukraine, au XV^e siècle, politiquement parlant, est pénible. La vie spirituelle et religieuse y est très confuse. Les relations avec Rome ne sont pas bien brillantes. Toutefois la lettre du métropolite Missail, envoyée en 1476 au Pape Sixte IV, au nom du clergé et des notables ukrainiens, de même que la lettre du métropolite Joseph écrite en 1500, qui toutes deux expriment des sentiments de dévouement filial au Saint-Père, prouvent que l'union des églises ukrainiennes avec Rome n'était pas lettre morte.

A cette époque, la Moscovie complètement isolée est tenu en dehors de la vie politique, religieuse et spirituelle de l'Occident. Il est vrai que Rome fait des tentatives de rapprochement avec le prince Ivan IV, mais ne réussit pas. A Moscou prend corps l'idéologie messianique exprimée pour la première fois au XV^e siècle, par un moine, Philoté de Pskov

qui écrivit au grand prince Basile : « Veille, très noble prince, sur tout le royaume chrétien, lequel t'est remis puisque les deux Rome sont tombées, que la troisième est debout et qu'il n'y aura pas de quatrième ». La troisième Rome, c'est évidemment Moscou et le pontife, ce doit être le souverain moscovite qui adoptera en conséquence le haut titre de Tzar, ce qui veut dire « César ».

L'Ukraine, pour autant que son métropolite relève directement de Constantinople, n'a pas de liens avec l'église moscovite, cependant la communauté de rite et celle du dogme persistent.

Ainsi l'Ukraine des XIV^e et XV^e siècles se trouvait, au point de vue de la vie religieuse, à égale distance de Rome et de Constantinople, ayant une certaine affinité religieuse avec Moscou. Cette situation était assez favorable pour servir de trait d'union entre ces différentes églises, mais fort pénible et très incertaine, d'autant plus que la nation ukrainienne ne disposait pas de pouvoir d'état pour l'aider dans sa mission spirituelle.

2. *La fusion avec la Pologne et la situation de l'Eglise.*

L'Ukraine ayant subi au XIII^e siècle le fort coup que lui avaient porté les invasions tartares, dut entrer en rapports très étroits avec la Lithuanie en acceptant la suzeraineté des princes lithuaniens. Au

XIV^e, le prince Jagellon, en se mariant avec la reine de Pologne Hedvige, réunit en un seul état trois pays et trois peuples. Ces évènements eurent une grande répercussion sur la destinée de l'Eglise d'Ukraine.

Jagellon avait été élevé dans la religion orthodoxe ; en se mariant, il se convertit au catholicisme et prit même l'engagement de convertir ses sujets. Avec une ardeur de néophyte, il se mit à exécuter ses engagements et donna ainsi la première impulsion à la lutte entreprise par les Polonais contre le culte grec. Il eut recours à des moyens de pression tant administratifs que politiques.

Les successeurs de Jagellon, sur le trône de Pologne, renchérirent encore en promulguant des lois qui interdisaient aux orthodoxes leur nomination à des postes administratifs, le mariage entre catholiques et orthodoxes, la construction d'églises de style grec, etc. A côté de ces mesures coercitives, une forte pression morale fut exercée sur la haute classe ukrainienne et lithuanienne afin de l'inféoder à l'église catholique et à la civilisation polonaise. On chercha à fusionner, de cette façon les trois éléments ethniques bien distincts qui composaient l'état ukraïno-lithuano-polonais.

Ainsi, la lutte contre l'église orthodoxe ukrainienne fut-elle engagée par les Polonais avant que le Concile de Florence n'eut proclamé l'union des Eglises. Cette proclamation et l'attitude favorable des Ukrainiens n'ont rien modifié dans la politique des Polonais qui n'ont jamais cessé d'attaquer leurs concitoyens orthodoxes ukrainiens et lithuaniens. Les restrictions politiques appliquées à l'endroit de

l'Eglise Orthodoxe n'ont pas été rapportées et c'était pour pouvoir mieux disqualifier et dénigrer les nationalités qui s'opposaient à celle des Polonais mais qui trouvaient appui et réconfort dans leurs églises respectives.

La société polonaise dans sa lutte contre l'Eglise orthodoxe, disposait d'un appareil administratif, des décrets du roi, de l'influence de la Cour et forcément, elle était mieux armée que la société ukrainienne. Son action produisait un effet assez néfaste en troublant la conscience ou en désorganisant systématiquement la vie religieuse des orthodoxes. La noblesse qui était la plus sensible aux avis de la Cour, était aussi la plus touchée par les restrictions; elle fut la première à fléchir en cherchant à s'assurer les privilèges dus à son rang. Le haut clergé, privé du droit représentatif, faisait une piètre figure à côté du clergé polonais nanti du pouvoir.

Cependant, au début du XVI^e siècle, la société polonaise était sinon atteinte, du moins fortement menacée par le protestantisme. Celui-ci faisait de grands ravages en son sein; l'église catholique étant ébranlée dans ses assises, les rois de Pologne font appel aux jésuites qui viennent au secours du catholicisme en Pologne. Ils ne sont pas bien accueillis et doivent, au début, dissimuler leur action. Or, peu de temps après, l'effet de leur travail se fait sentir, un vigoureux redressement de la vie spirituelle de la Pologne se produit, si bien que le XVI^e siècle voit l'âge d'or de ce pays.

C'est alors, notamment, que la société polonaise, en se redressant, déclenche une violente offensive contre la communauté orthodoxe ukrainienne. L'ins-

piration et la direction de cette offensive sont généralement attribuées aux jésuites qui, après avoir constaté l'insuccès du plan de la conversion massive, décident pour amener les Ukranien dans le giron de l'Eglise catholique, d'exploiter l'idée de l'union des Eglises lancée à Florence. L'offensive violemment menée a provoqué une contre-attaque non moins violente qui, en nécessitant une mobilisation des forces matérielles et morales du côté ukrainien, a déterminé une véritable renaissance dans la vie spirituelle et artistique de l'Ukraine.

Malgré les pertes sensibles dues à l'action polonaise en Ukraine, la vie sociale et religieuse ukrainienne gardait encore de grandes ressources. A la tête de la société se trouvaient des aristocrates de grande valeur personnelle comme cette magnifique lignée des princes d'Ostrog, patriotes, gardiens de la foi des ancêtres, mécènes et soldats valeureux. Pour relever l'esprit de l'Eglise orthodoxe quelque peu désorganisée et démoralisée, l'un d'eux, Constantin, fonda à ses frais vers la fin du XVI^e siècle, l'Académie théologique d'où sont sortis des savants et des administrateurs ecclésiastiques de grande valeur. Il fait imprimer des livres et entreprend au Parlement une lutte pour le droit du peuple ukrainien et de l'Eglise orthodoxe.

L'action de la noblesse patriote trouva un appui dans les larges couches du peuple et surtout parmi la bourgeoisie éclairée. Celle-ci se groupe dans les rangs des confréries, anciennes organisations formées autour des paroisses et qui avaient pour but aussi bien l'entraide que les soins à donner à l'église. Ces confréries réorganisées à l'instar des corporations médiévales, (à commencer par celle de

Lwow), secondent la noblesse en fondant des écoles et des imprimeries et en éditant des livres.

A la suite des efforts conjugués des patriotes ukrainiens, le relèvement de la vie spirituelle en Ukraine est très sensible vers la fin du XVI^e siècle. Il aurait pu conduire à la réorganisation profonde de l'Eglise orthodoxe et à son rapprochement avec l'Eglise d'Occident, sinon à l'union de l'Eglise ukrainienne avec Rome si les interventions inopportunes de facteurs étrangers n'étaient pas venues brouiller les cartes et faire dévier les événements dans leur marche normale et naturelle.

3. *La réédition de l'Union des Eglises en Ukraine.*

Les meilleurs esprits de l'époque en Ukraine se rendaient compte que l'Eglise ukrainienne avait besoin d'une profonde réforme. Leur expérience et la fréquentation occidentale les inclinaient à penser que la meilleure marche à suivre était de profiter de l'expérience et de l'aide de l'Eglise romaine. Le prince d'Ostrog eut des entrevues avec le légat du pape, Possevin, qui se rendit à Moscou et négocia une collaboration éventuelle avec Rome. Le souverain pontife lui-même l'envisageait et, à cette fin, faisait ouvrir à Rome une école pour les élèves venant de l'Europe Orientale.

Des considérations politiques vinrent malheureusement contrecarrer ces plans. Le Roi Et. Bathory, tolérant et indépendant au début de son règne, dut céder plus tard devant les influences des jésuites qui militaient pour l'expansion polonaise, car il avait besoin de leur appui pour sa politique intérieure. Sous leurs instigations, il édicta en 1582 une loi rendant obligatoire pour l'Ukraine et l'Eglise orthodoxe le calendrier grégorien. Cette loi eut pour conséquence d'innombrables violences, et principalement la fermeture des églises orthodoxes dont les adeptes n'entendaient pas accepter le nouveau calendrier qui leur était imposé de force.

Ce différend relatif à la question du calendrier fut le prétexte d'une levée de boucliers dans la lutte entre les deux Eglises car les Orthodoxes, non sans raison, y voyaient le premier pas vers la conversion forcée au catholicisme. Du reste, devant l'attitude énergique des Ukrainiens, le roi abrogea la loi et laissa aux Orthodoxes leur ancien calendrier.

A cette époque, l'Eglise ukrainienne fut atteinte par les interventions désordonnées du patriarche de Constantinople. Celui-ci malgré le relâchement des rapports avec l'Eglise ukrainienne, gardait toujours le droit de juridiction sur cette église. Ce droit n'était pas nié par le roi Sigismond III de Pologne et fut même confirmé par lui quand le patriarche Jérémie, revenant de Moscou à Constantinople, passait en 1592 par l'Ukraine. Cette visite eut pour l'Eglise ukrainienne et pour le pays les plus graves conséquences. Le patriarche, de deux choses l'une, ou bien était très mal informé sur la situation en Ukraine, ou bien manquait complètement de tact et de

savoir faire; toujours est-il que, sollicité afin d'apporter un peu plus d'ordre et de clarté dans l'organisation de l'Eglise ukrainienne, il prit un certain nombre de mesures qui eurent pour résultat d'y amener une plus grande confusion encore.

Le poste de métropolitaine de Kiew était occupé à ce moment par M. Rohoza, homme honnête mais faible de caractère. Comme de nombreux Ukrainiens, il était acquis à l'idée d'un rapprochement entre Rome et l'Eglise ukrainienne. C'est peut-être pour cette raison qu'il ne sut pas gagner la confiance du patriarche qui, avant de quitter l'Ukraine, nomma l'évêque C. Terletzky son exarque pour cette province, avec la mission de surveiller les autres évêques. En outre, le patriarche Jérémie accorda à la Confrérie de Lwow le droit de s'en référer à lui directement sans passer par le métropolitaine et les évêques du pays.

Ces mesures provoquèrent, parmi le haut clergé, le plus vif mécontentement. Chez l'Archevêque de Lwow, G. Balaban, qui s'était vu placer sous la tutelle de la Confrérie, il était à son comble. Cependant, il parvint à gagner la faveur du patriarche au détriment même de l'exarque. Une série d'ordres des plus contradictoires, tantôt favorables, tantôt blessants pour les divers membres du haut clergé ukrainien, furent promulgués en un temps très court par le patriarche désemparé. Doit-on croire qu'il a signé plusieurs écrits sans connaître leur contenu, car il ignorait la langue du pays, ou n'était-ce qu'un prétexte pour se justifier? Toujours est-il que son passage par l'Ukraine fut marqué par une véritable

moisson de troubles et de désordres parmi le clergé et les fidèles.

Après son départ, le métropolitain et tous les évêques ukrainiens décidèrent de chercher un accord avec Rome pour mettre l'Eglise ukrainienne sous la juridiction du pape. Le principal promoteur de ce projet fut l'évêque C. Terletzky qui, en 1590, convoqua ses partisans à une réunion, à Belz, pour étudier la question. Le métropolitain Rohoza n'y prit pas part cependant car il commençait déjà à hésiter. Par la suite, d'autres évêques comme Balaban refusèrent de suivre Terletzky dont les agissements ne paraissaient pas propres à inspirer la confiance. Les bruits ont couru que Terletzky commit des abus de confiance au détriment de ses collègues et, après avoir reçu leurs signatures sur un papier en blanc, pour protester auprès du roi contre les persécutions des orthodoxes, il l'utilisa pour rédiger, au nom des évêques de l'Ukraine, une requête relative à la question de la juridiction du Pape sur l'Eglise orthodoxe. Désavoué par ses partisans de la première heure, C. Terletzky trouva un appui auprès de l'évêque de Berest, H. Poty, et c'est avec lui qu'il se présenta devant le roi Sigismond en 1595.

Comme nous l'avons signalé plus haut, l'idée de l'union de l'Eglise ukrainienne avec Rome était, au XVI^e siècle, sympathique aux personnes les plus instruites et les plus dévouées à l'Eglise. Le prince d'Ostrog écrivait au pape, en 1594 : « Je suis prêt à contribuer au but suprême de l'union des Eglises pourvu que celles-ci soient considérées comme deux filles de Dieu et qu'aucune ne soit privée d'honneurs ni de sa gloire ». C'est lui qui engagea le jeune

et intelligent aristocrate Poty à être sacré évêque afin de travailler au relèvement de l'Eglise orthodoxe et qui lui demanda, en vue des négociations avec Rome, de prendre la défense du rite oriental et de toutes les particularités de l'Eglise ruthène.

Cependant, les agissements de C. Terletzky et de H. Poty produisirent la plus fâcheuse impression sur le prince et les fidèles de l'Eglise orthodoxe. Leurs démarches auprès du roi furent considérées comme des actes de trahison et comme un complot contre le peuple ukrainien. Une vague de protestation souleva tout le pays qui, au sein des confréries, trouva les meilleurs interprètes de ses sentiments.

Voyant que leur entreprise était prête à échouer, abandonnés par leurs partisans ukrainiens, mais soutenus par les jésuites polonais dont l'influence sur le roi était grande, les évêques ukrainiens se dépêchèrent de mener à bien leur entreprise et partirent pour Rome afin de présenter leur pétition au souverain pontife. Pendant qu'ils affirmaient, à Rome, que toute l'Eglise ukrainienne était derrière eux pour soutenir leur œuvre, dans le pays même s'organisait la plus ferme opposition à leurs desseins.

4. *Concile de Berest et ses conséquences.*

Dans l'esprit des partisans de l'Union des Eglises en Ukraine, au XVI^e siècle, cette union devait consister en la reconnaissance, par l'Eglise ukrainienne, de l'autorité du Pape, en l'atténuation par une inter-

prétation habile, des différends dogmatiques existant entre les Eglises, en la reconnaissance par Rome des formes liturgiques propres aux différents pays. D'ailleurs, c'est de cette façon que la question était exposée dans la première lettre rédigée en Ukraine, d'accord avec leurs partisans, par les évêques Terletzky et Poty. Or, en passant par Cracovie et sous l'influence du conseiller du roi, le jésuite Scarga, les délégués ukrainiens à Rome modifièrent complètement les clauses de l'accord à conclure, et signèrent à Rome, une convention improvisée.

Après le retour de Terletzky et de Poty, leurs partisans apprirent avec stupéfaction que l'union impliquait non seulement la reconnaissance de l'autorité du pape mais aussi l'introduction, dans la pratique religieuse orthodoxe du nouveau calendrier grégorien, l'acceptation du dogme catholique concernant la Procession du St-Esprit et bien d'autres choses encore dont les unes devaient être fortement ressenties par les masses populaires conservatrices (calendrier) et les autres troublaient la conscience des gens instruits (dogme).

L'indignation fut générale et profonde. Les catholiques plus raisonnables, surtout ceux de nationalité ukrainienne (Tchasny) protestèrent contre l'acte de Rome, à la session du Parlement de 1596. Devant cette opposition, le roi n'osa pas donner immédiatement force de loi au fait accompli, dans des conditions aussi équivoques. Le Pape aussi désirait que l'acte soit approuvé par le concile local. C'est pourquoi le roi ordonna la convocation du Concile de l'Eglise ukrainienne en vue de ratifier l'union.

Les positions furent prises d'une façon définitive avant que le Concile ne se réunit, en 1596, à Berest. Toutes les couches de la société ukrainienne, comprenant aussi bien le clergé et la noblesse que la bourgeoisie et le peuple, tinrent à y être représentées, soit par leurs organismes (confréries) soit par les personnes les plus autorisées. La partie orthodoxe qui comptait deux évêques, notamment ceux de Lwow et de Peremysl, était infiniment plus forte et plus nombreuse. Mais la partie de Terletzky et de Poty était soutenue par le roi, par les Jésuites et par tous les Polonais. L'hostilité entre les deux camps était si grande que le Concile, après une séance d'inauguration, ne put tenir une seule réunion. Les deux parties siégeaient séparément, les catholiques romains et les Polonais étant admis aux réunions des « uniates » et chacune d'elles se considérant comme le vrai Concile. Pendant qu'une réunion proclamait solennellement l'union avec Rome, l'autre confirmait son attachement au patriarche.

Les autorités civiles et le roi, en dépit des règles canoniques, reconnurent la validité du Concile uniate et en tirèrent les conséquences juridiques suivant lesquelles l'Eglise orthodoxe, en Ukraine, devenait illégale. Tous les droits de cette Eglise, en matière civile, passaient à la nouvelle Eglise uniate devenue officielle. Ce fait embrassait un tas de questions d'intérêt vital, sociales et politiques, morales et matérielles, touchant à toutes les classes de la société ukrainienne. D'autre part, la population s'appuyant sur le droit canonique, niait l'existence même de la nouvelle Eglise et n'était guère prête à lui céder les biens qui lui appartenaient comme à

une communauté religieuse existant depuis des siècles.

Une lutte âpre, une lutte des idées autant que des forces devait inévitablement résulter de ce choc des passions et des volontés. Cette lutte qui existait déjà ne fit que s'accroître après le Concile.

On peut dire que la fin du XVI^e et tout le XVII^e siècle, en Ukraine, furent marqués au coin de la discussion religieuse. Celle-ci mobilise toutes les forces spirituelles de la nation et détermine une rénovation de l'esprit et de la civilisation ukrainienne. En effet, pour défendre la foi de leurs ancêtres, les Ukrainiens s'inspirèrent de l'expérience de l'Occident avec ses ressources intellectuelles dues au catholicisme, à la scolastique, à l'humanisme, à la réforme, etc... Cette lutte religieuse contribue à une production exubérante de livres liturgiques, de traités théologiques, de pamphlets...

Les esprits perspicaces cherchèrent aussi à trouver les moyens propres à résoudre le problème religieux par la voie d'une entente entre les Ukrainiens à l'exclusion de toute ingérence extérieure. La tentative la plus sérieuse faite dans ce sens, date de 1629 et elle eut pour promoteurs les ecclésiastiques les plus éminents, des savants et des hommes d'état ukrainiens. Le métropolite J. Boretzky, le supérieur du couvent Petchersk, Pierre Mohila, le gouverneur de Kiew, A. Kysil, du côté orthodoxe et le métropolite uniaste J. Routsky, l'écrivain de grand talent Melety Smotrytzky du côté uniaste y prirent part. Ils envisageaient l'établissement d'un patriarcat ukrainien qui, subordonné à Rome, aurait eu sous sa

juridiction aussi bien les Orthodoxes que les Uniates. La candidature au poste de patriarche de P. Mohila était généralement agréée, mais, par la faute de circonstances politiques et par suite d'erreurs de tactique, cette tentative échoua. La cause immédiate de cet échec est due à la publication d'un livre de Smotrytzky et à son attitude générale parue outragante pour l'Eglise Orthodoxe, d'une part et à la position trop tranchante des Cosaques d'autre part. L'intervention des Cosaques dans la question de l'accord envisagé a été motivée par le fait qu'ils se considéraient comme les protecteurs de l'Eglise Orthodoxe. Leur rôle, dans la vie spirituelle ukrainienne était si important que toute leur armée, avec l'hetman Sahaïdatchny à sa tête, figurait sur la liste des membres de la Confrérie de Kiew.

Les Cosaques formaient le troisième élément social qui, à côté de la noblesse et de la bourgeoisie, s'est érigé en défenseur de l'Eglise nationale. La cosaquerie est un phénomène politique et social essentiellement ukrainien qui prit naissance au début du XVI^e siècle par suite des circonstances sociales et politiques particulières de l'est de l'Europe. Organisée au milieu du même siècle, par le prince Vychnevetzky, sous forme d'un ordre militaire, la confrérie de Zaporogue se donna pour mission la défense du pays contre les étrangers et celle de la foi chrétienne contre les infidèles, en l'occurrence contre les Tartares. C'est pourquoi l'empereur Rodolphe II et le Pape Clément VIII entrèrent, vers la fin du XVI^e siècle (1594) en rapport avec les Cosaques et les encouragèrent dans leur action militaire contre les Turcs. Dès que l'Eglise Orthodoxe

fut menacée dans son droit par les catholiques exploitant l'union formelle des Eglises, les Cosaques crurent de leur devoir d'intervenir.

Après le Concile de Berest et après que l'ancien métropolite Rohoza eut abandonné l'Eglise orthodoxe, le roi n'entendit pas que l'on nommât un nouveau métropolite orthodoxe à Kiew. De ce fait le haut clergé de l'Eglise non unie était condamné à disparaître. Pour parer à ce danger, les patriotes ukrainiens décidèrent de se passer de l'autorisation du roi. C'est ainsi que J. Boretzky fut sacré métropolite par le patriarche de Constantinople, de même que plusieurs évêques pour divers diocèses ukrainiens. Le gouvernement polonais, en apprenant cette nouvelle, proclama que les évêques et métropolitains ainsi nommés étaient hors la loi et ordonna leur arrestation. Cet ordre n'était pas exécutable car les Cosaques étaient maîtres de la situation en Ukraine et ils prirent les proscrits sous leur protection. C'est précisément grâce à eux, que la conférence qui devait mettre d'accord les partisans et les adversaires de l'union des Eglises put avoir lieu à Kiew, en 1629. Mais d'autre part, leur pression sur cette conférence n'était pas de nature à favoriser l'entente. C'est la raison pour laquelle elle échoua. Il faut ajouter à cela les troubles qui éclatèrent dans le pays et qui coûtèrent la vie à l'archevêque uniate J. Kountzewytch.

Les choses allèrent trop loin pour qu'on puisse résoudre la question posée à Berest par des discussions théoriques; celle-ci ne pouvait être tranchée que par le glaive.

Après le Concile de Berest, les Orthodoxes étaient l'objet des plus violentes persécutions religieuses, compliquées et aggravées par les troubles politiques et sociaux. Le roi, abusant de son droit distribuait les biens des couvents et des paroisses orthodoxes à des personnes non qualifiées, écartant les Orthodoxes des postes administratifs, favorisant l'action des Jésuites dans les pays ukrainiens. Les Polonais envoyés en Ukraine pour administrer le pays et les biens publics étaient, le plus souvent, accompagnés de Juifs qui obtenaient le droit de disposer des églises orthodoxes, de lever des impôts sur les objets du culte et les services religieux. Les uns comme les autres exploitaient la situation avec la rigueur de mauvais colonisateurs.

C'est sous cet aspect d'invasion et de violence que l'union des Eglises apparut aux yeux des masses ukrainiennes; il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle ait provoqué un véritable sentiment de répulsion et de révolte. Un puissant mouvement très semblable à celui que Cromwell dirigea en Angleterre et dans lequel se fondirent les aspirations religieuses, politiques et sociales du pays en sortit. A la tête de ce mouvement, se plaça, au milieu du XVII^e siècle un homme de génie, l'hetman des Cosaques B. Khmelnytzky. Répondant aux aspirations de la nation ukrainienne toute entière, il affranchit le pays de la domination polonaise et rétablit l'indépendance de l'Ukraine.

Dans ses traités avec la Pologne, l'hetman B. Khmelnytzky exigea et obtint (traité de Zbaroz) la reconnaissance de l'égalité des Eglises. Mais toutes ces concessions arrivaient trop tard. L'Ukraine,

détachée de la Pologne, se tourna du côté de Moscou et l'une des principales raisons de ce changement d'orientation fut la question religieuse. Toutefois, lorsque la question de l'alliance avec Moscou se posa, le clergé orthodoxe ukrainien s'y opposa avec la plus grande énergie car il craignait l'emprise moscovite sur l'Ukraine et l'Eglise ukrainienne et c'est ce qui, d'ailleurs, arriva.

Sous l'hetman Wyhowsky, l'Ukraine fut obligée de rompre avec Moscou. A cette occasion, un nouveau traité fut conclu avec la Pologne qui reconnut le droit de l'Eglise Orthodoxe sur ses territoires. Ce revirement n'était dû cependant qu'à la situation internationale difficile de la Pologne, aussi le parlement polonais ne ratifia-t-il pas le traité de Hadiatch.

Du reste, rien ne pouvait plus annuler le mal fait par la politique antérieure de la Pologne envers l'Ukraine et particulièrement dans le domaine religieux. L'Ukraine se sépara de la Pologne pour toujours non sans emporter avec elle le plus pénible souvenir de la lutte religieuse et lui en garder une profonde rancune pour son manque de loyauté, sa violence et son incompréhension. La Pologne épuisée par sa longue lutte avec l'Ukraine, affaiblie par sa séparation d'avec ce pays, au XVIII^e siècle, n'est plus une grande puissance ; elle est déchue et glisse irrésistiblement vers le partage.

Mais tout en glissant vers l'abîme, la Pologne n'abandonne pas les façons de faire qui l'ont déjà perdue une fois. Plus elle devient faible, plus odieuses deviennent ses persécutions religieuses dans les pays qu'elle régent. C'est ainsi que tout en décli-

nant, elle entraîne la déchéance de l'Eglise uniata en Ukraine. Il semble que la grande entreprise menée avec tant de passion et tant d'efforts ait échoué définitivement. Une grande œuvre compromise et discréditée allait sombrer dans l'océan des siècles.

Or, la Providence n'a pas voulu qu'une œuvre se réclamant de sa faveur puisse finir aussi pitoyablement. La cause de l'union des églises en Ukraine n'a pas péri; malgré de grandes difficultés, elle a de nos jours de brillantes perspectives devant elle.

Avant de poursuivre plus loin l'exposé des événements, nous croyons utile de dégager davantage les causes essentielles de son échec momentané au XVII^e siècle et de son temps d'arrêt au XVIII^e siècle.

5. *Causes de l'échec de l'Union au XVII^e siècle.*

La première et la plus importante entrave à la cause de l'union des Eglises en Ukraine fut le fait que la question des religions était devenue pour les Polonais un instrument de politique nationale. C'était déjà ainsi à l'époque du roi Jagellon (XIV^e

siècle) et encore davantage au temps de Sigismond III (fin du XVI^e s.). Les Polonais, en soutenant l'union des Eglises en Ukraine n'avaient rien d'autre en vue que l'assimilation spirituelle et politique des Ukrainiens. Pour amener l'Ukraine dans le giron de l'Eglise Catholique et, partant, pour inféoder les Ukrainiens à la civilisation polonaise, ils appliquèrent deux méthodes : la démoralisation de la classe supérieure et l'intimidation des masses populaires. Sans chercher l'adhésion sincère à l'Eglise Universelle, ils ont voulu forcer la main des fidèles. Or le peuple ukrainien se prêtait mal à ce procédé et sa réaction fut terrible.

La politique se traduisit par des actes royaux, par des votes du Parlement, par des actions émanant du clergé et des administrateurs. Les rois fanatiques comme Sigismond III ne pouvaient faire que du tort à la bonne entente des peuples qui composaient l'état polonais. C'est Sigismond qui refusa longtemps d'admettre au Sénat les prélats ukrainiens s'ils n'étaient pas uniates. Son successeur Ladislas avait plus de compréhension, voire même de sympathie pour l'Ukraine et, lors de son avènement au trône, il voulut accorder aux prélats orthodoxes les mêmes droits qu'aux prélats uniates et catholiques. Alors ce fut le Parlement qui le refusa. De même, le Parlement transgressa les stipulations du traité avec l'hetman B. Vyhovsky et rejeta le traité de Hadiatch qui assurait les droits de l'Eglise Orthodoxe ukrainienne.

Le clergé et les administrateurs polonais ont profité de la fameuse « liberté » polonaise, qui n'était que de l'anarchie légalisée, pour pratiquer impuné-

ment la plus révoltante des violences envers les Orthodoxes. La liberté de confession était inscrite dans la constitution polonaise depuis le roi Sigismond Auguste (1548-1572) mais, en fait, elle n'était profitable qu'aux forts et aux Polonais. Quant au peuple et aux Ukrainiens, cette fameuse liberté n'a fait que les mettre à la merci de leurs adversaires. C'est pourquoi les Ukrainiens, en Pologne, étaient toujours du côté du roi qui voulait limiter l'arbitraire de la noblesse polonaise (chlakhta).

Une part de responsabilité, dans l'insuccès de l'Union, incombe également au Saint Siège qui ne montra pas assez de compréhension, de discernement. Ainsi, il protesta parfois contre les mesures d'apaisement prises par le roi Ladislas et qui ne pouvaient que profiter à la cause. D'autre part, il considéra l'Union comme un fait accompli après la déclaration des évêques, à Rome, en 1595 et ne voulut pas tenir compte des aspirations exprimées par le peuple au Concile de Berest. Il ne retint pas les Polonais dans leur ardeur nationaliste lorsqu'ils voulurent latiniser l'Eglise Uniate. Il fut par trop indulgent pour les partisans de l'Union en Ukraine qui, cependant, ne donnaient pas toujours les garanties morales nécessaires dans une question aussi délicate.

L'indignité de ces artisans fut aussi une des causes de l'insuccès de l'entreprise. Les évêques ukrainiens partisans de l'Union, ainsi que nous l'avons vu, n'agirent pas uniquement pour des raisons d'idéal mais par dépit, par ambition et par faiblesse. Du reste, plusieurs (Kopystensky, Balaban) aban-

donnèrent l'affaire et ceux qui allèrent jusqu'au bout eurent recours à des procédés fort critiquables. Les prélats qui jouèrent un rôle de premier plan manquaient de suite dans les idées et de fermeté dans leur attitude car plusieurs d'entre eux passèrent successivement par l'Eglise orthodoxe, protestante et catholique romaine pour échouer finalement dans l'Eglise uniate, ce qui ne pouvait leur assurer la confiance des fidèles.

C'est pourquoi les meilleurs représentants de la société ukrainienne, aux caractères fermes, bien que favorables à la cause de l'union, s'opposèrent à l'entreprise de Terletzky et de Poty. C'est le cas du prince d'Ostrog, de P. Mohila, de A. Kysil, sans parler des autres. Ils étaient trop dévoués à leur pays et à leur peuple pour participer à une entreprise qui frisait la trahison nationale et l'apostasie. Bien longtemps, dans les camp des Uniates, on ne vit que le rebut de la société ukrainienne, des renégats à leur pays et à la foi de leurs ancêtres. C'est pourquoi Poty, devenu métropolitte uniate après la mort de Rohosa fut, un moment donné, seul pour soutenir l'Union (Guepin).

Pour mieux saisir le fond de la question de l'union des Eglises en Ukraine, il faut réaliser les particularités de l'époque que nous étudions et tenir compte des circonstances locales.

Dans les relations polono-ukrainiennes, comme dans certains cas analogues de la même époque, la question de la nationalité s'identifiait avec celle de la religion, de sorte que la foi orthodoxe prit le nom de « foi ruthène ». L'atteinte portée à l'Eglise

orthodoxe équivalait à la violence manifestée envers la nation toute entière. D'ailleurs la mission d'évangélisation que les catholiques prétendaient poursuivre en Ukraine, ne dissimulait qu'assez mal la politique coloniale polonaise. Dans ces conditions, l'immixtion des Polonais dans l'affaire de l'Union des Eglises ramena immédiatement celle-ci du plan religieux au plan national.

Mal dirigée, par suite de l'état déplorable dans lequel se trouvait le patriarcat de Constantinople, abandonnée à elle-même, sans protection de la part des pouvoirs publics, l'Eglise ukrainienne dut accepter la protection d'éléments civils, de la noblesse, de la bourgeoisie et des cosaques. De ce fait et par suite de la défection de l'épiscopat, le rôle du clergé fut relégué au second plan. Cette circonstance ne pouvait avoir que des effets déplorables sur la situation intérieure de l'Eglise ukrainienne ainsi que sur la marche de l'entreprise de l'Union. Les discussions et les négociations durent faire place à l'action directe. La violence des Polonais engendra le jeu de la force brutale et dans cette lutte corps à corps, l'Union fut littéralement broyée.

6. *Le sort de l'Eglise Uniate au XVIII^{ème} siècle.*

La cause de l'Union, après la lutte acharnée du XVII^e siècle perd peu à peu de son intensité. L'Ukraine, après l'époque héroïque des guerres pour l'indépendance, au temps de B. Khmelnytzky, se débat dans de grandes difficultés, tant intérieures qu'extérieures. Elle est partagée entre la Russie qui fait ses premiers pas de grande puissance et la Pologne qui décline et va à la dérive. L'Eglise uniate protégée et soutenue par les Polonais donne des signes de décrépitude et de déchéance. Elle suit la destinée de la Pologne. Abandonnée par tous les Ukrainiens qui tiennent à leur pays, elle tombe sous la coupe exclusive de ceux qui spéculent sur les événements du jour. Un ordre de St Basil le Grand fondé par le métropolitain uniate Routsky est envahi par ces éléments et subit une profonde latinisation. Il est accessible non seulement aux uniates mais aussi aux catholiques romains, en fait aux Polonais qui ne savent même pas lire le slavon, langue liturgique de l'Eglise ukrainienne. L'influence des jésuites y est prépondérante et les écoles dirigées par les pères Basiliens ne diffèrent en rien de celles des jésuites.

L'organisation et le rite de l'Eglise Uniate se confondent de plus en plus avec ceux de l'Eglise romaine, de sorte que le métropolitain lui-même doit pro-

tester contre la latinisation de l'Eglise, y voyant à juste titre la cause de la désaffection du peuple à son égard. Cependant, pour autant que cette Eglise conserve la liaison avec les traditions religieuses en Ukraine, elle exerce encore son influence sur les masses. Ainsi ses publications en slavon sont fort répandues dans toute l'Ukraine, aussi bien chez les Uniates que chez les Orthodoxes.

Les Polonais complètement désemparés, continuèrent et accentuèrent même leurs pratiques d'intolérance et leurs persécutions. Le roi Jean Casimir édicte la loi qui punit d'exil quiconque abandonne l'Eglise uniate et passe à l'orthodoxie. Par ces moyens de coercition, la Pologne parvient à supprimer les diocèses orthodoxes de Galicie qui résistaient victorieusement à l'assaut des uniates. En 1708, la célèbre confrérie de Lwow doit aussi disparaître. L'Eglise uniate prédomine indiscutablement sur toute l'Ukraine de la rive droite du Dniéper. Les hommes éminents les plus dévoués à l'Eglise traditionnelle (P. Prokopovytsch, L. Baranovsky) fuient le pays, ce qui appauvrit encore davantage l'Ukraine et son Eglise. Ils passent au service de l'empire des tzars qui domine la rive gauche du Dniéper.

L'expansion apparente de l'Eglise uniate sur la rive droite du Dniéper, au XVIII^e siècle ne porta bonheur ni à celle-ci, ni à sa protectrice la Pologne et encore moins à l'Ukraine. La Moscovie exploita très habilement les fautes des Polonais. Elle parvint à s'immiscer dans les affaires intérieures polonaises et à imposer sa volonté à la Pologne. Le roi Jean Casimir fut obligé, à la demande du tzar, de rétablir

les diocèses orthodoxes en Galicie. Désireuse de soumettre toute l'Eglise orthodoxe ukrainienne à la juridiction de Moscou, mais rencontrant une ferme résistance dans le haut clergé de la rive gauche, elle tâcha de soudoyer l'évêque de Luck, G. Tchetyrsky et y réussit parfaitement. Celui-ci fut nommé métropolitain orthodoxe à Kiew et reconnu en 1686 l'autorité du patriarche de Moscou. Ainsi l'Eglise orthodoxe ukrainienne passa sous l'obédience moscovite.

Malgré tout, l'Eglise occidentale catholique romaine jouissait toujours de la sympathie de l'Ukraine. Cette sympathie devint surtout sensible lorsque les Ukrainiens entrèrent plus étroitement en rapport avec l'Eglise moscovite. Les savants et les ecclésiastiques ukrainiens orthodoxes furent souvent appelés par les tzars pour instruire les Moscovites. Ils y font figure d'occidentaux et sont souvent traités d'hérétiques et de catholiques. Il est évident qu'il y a plus d'affinité d'esprit entre l'Eglise orthodoxe ukrainienne et l'Eglise romaine qu'entre cette dernière et l'Eglise orthodoxe moscovite. C'est pourquoi l'hetman Mazeppa, tout en étant un protecteur de l'orthodoxie, avait des rapports intimes avec les catholiques et son successeur, l'hetman Orlik qui avait été exilé, se convertit au catholicisme.

Il en était tout autrement pour l'Eglise uniate. Ne trouvant pas d'adhérents en dehors des champs d'influence polonais, discréditée, elle se disloqua littéralement. Les efforts faits, en 1720, au Concile local de Zamost, n'améliorèrent pas la situation. On tâcha de mettre des bornes à sa latinisation, de met-

tre un peu d'ordre dans ses affaires, mais on ne réussit qu'à moitié. L'emprise moscovite sur la Pologne se fait sentir aussi dans cette Église. Le tzar pousse l'immixtion si loin qu'il fait saisir, sur le territoire polonais, l'évêque uniate Jobocritzky et l'envoie au bague. La Pologne est impuissante à défendre sa pupille et se venge sur la population orthodoxe placée sous sa domination. Celle-ci riposte par le soulèvement de Haïdamaks (1767) au cours duquel sont massacrés les Polonais, les uniates et les juifs. Cette fois encore, les Moscovites viennent se mêler des affaires polonaises et, avec une lâcheté peu commune, ils étouffent la révolte des orthodoxes, sous prétexte de les défendre.

Ainsi, on s'approche du partage de la Pologne et de l'annexion par l'empire russe de nouveaux territoires ukrainiens. L'Église uniate, dans cet état, non seulement n'a pas la protection des Polonais, mais de plus elle est en butte à l'hostilité flagrante des Russes, qui la suppriment successivement dans diverses parties du pays. Suivant les historiens (Theinert et Pelesz), il y avait, dans le partage de la Pologne, 10 à 12 millions de gréco-catholiques. La tzarine de Russie, Catherine II, s'engagea à garantir la liberté religieuse des deux confessions catholiques (romaine et gréco-catholique), mais elle ne tint pas sa parole. Pendant 23 ans, elle obligea 8 millions d'uniates qui possédaient à cette époque 9316 paroisses et 145 couvents de Basiliens, à redevenir orthodoxes. Ses successeurs continuèrent dignement son œuvre. En 1875, l'Église uniate fut complètement liquidée sur toute l'étendue du territoire soumis à la souveraineté des tzars.

Il était à craindre que ce coup n'anéantisse complètement l'Eglise uniate : cela, heureusement n'arriva pas. Grâce à la Providence, une partie de l'Ukraine échappa à la domination russe et, avec elle, quelques diocèses uniates se trouvèrent en dehors de la sphère d'influence moscovite. En effet, la Galicie, après le premier partage de la Pologne, en 1772, échoua à l'Autriche-Hongrie ; ce ne furent plus les rois et les parlements polonais qui y firent la loi ou la violèrent ; un régime plus raisonnable s'y installa.

C'est en Galicie que l'Eglise uniate a pu revivre et même refaire son âme. En peu de temps, elle sut trouver la voie qui mène au cœur du peuple et devenir l'expression même de la foi religieuse et des sentiments nationaux ukrainiens.

7. *L'Eglise Uniate au XIXème siècle et sa mission en Ukraine.*

Dès sa libération de la tutelle polonaise, l'Eglise uniate commença à respirer. Elle prit conscience de sa mission ainsi que d'elle-même et se forma une personnalité propre, distincte du catholicisme romain occidental, de même que de l'orthodoxie orientale. Elle prit comme base de cette personnalité le rite byzantin slave et les traditions millénaires du christianisme en Ukraine.

Après tant de troubles, elle avait besoin de recueillement pour mettre de l'ordre dans ses idées et dans son organisation. Ayant un chef, métropolite relevant directement du Saint Siège et son épiscopat qui lui est subordonné, elle veille à son indépendance. Avec l'aide du gouvernement autrichien elle prend des mesures pour le relèvement du clergé et d'accord avec lui, elle fonde des séminaires à Vienne et ensuite à Lwow. L'Université de Lwow avec sa faculté théologique lui apporte son concours.

Le clergé se pénètre peu à peu des intérêts particuliers de l'Église uniate dénommée maintenant gréco-catholique, et du peuple ukrainien qu'elle dessert. C'est dans ce clergé, en Galicie, que trouvent le plus d'échos les appels au relèvement national qui retentissent au début du XIX^e siècle dans l'Ukraine orientale sous le régime russe. L'Ukraine Carpathique, détachée depuis des siècles de la métropole et réunie maintenant à l'empire autrichien, seconde la Galicie. L'évêque de Uzhorod, Batchinsky, et celui de Peremychl, Snihoursky, groupent toute une pléiade d'artisans de la renaissance nationale de l'Ukraine occidentale. Le plus éminent de ces artisans est l'abbé Chachkevitch, véritable apôtre de l'idée nationale ukrainienne.

Lorsque vint le « printemps des peuples », 1848, le siège du métropolite de Lwow réunit autour de lui un véritable parlement national ukrainien qui s'appela « Conseil central ruthène » avec l'évêque Jakhymovitch à sa tête. Il formula en Autriche les revendications nationales ukrainiennes parmi lesquelles nous trouvons : la sauvegarde du rite grec

dans l'Eglise gréco-catholique, l'égalité des droits de cette Eglise avec les autres, etc...

C'est ainsi et pour la première fois dans l'histoire que l'Eglise uniate s'identifie avec le peuple qui constitue son corps. Ce sont ses premiers pas sur la voie qui conduit vers l'accomplissement de sa haute mission, à savoir : guider le peuple dans sa vie terrestre. Durant le XIX^e siècle, la participation du clergé gréco-catholique dans la vie nationale de l'Ukraine, ne fait que s'accroître. Très éprouvé, le peuple ukrainien a cependant gardé sa personnalité principalement dans les couches populaires dont le prêtre est le premier confident et l'interprète le plus fidèle de ses aspirations. L'Eglise gréco-catholique devient un rouage important de l'organisme national ukrainien, en Ukraine tandis que l'Eglise orthodoxe reste, dans ce pays, dans un véritable état de torpeur.

Ces faits auraient suffi pour que la Russie éprouve de l'hostilité pour celle-là. Elle a toujours combattu l'Eglise uniate, mais maintenant, sa haine contre elle redouble. Profitant de ce que l'armée russe est chargée d'étouffer l'insurrection hongroise et passe par l'Ukraine Carpathique, elle y envoie des agents pour susciter un mouvement pro-russe et anti-catholique. Ce travail subversif de la Russie dans les pays ukrainiens, en dehors de l'Etat russe, n'a jamais cessé depuis lors et a été dévoilé à maintes reprises. Avant la grande guerre, il était dirigé de Pétersbourg par le comte russe Bobrinsky dont le rôle fut mis en lumière au procès de Maramoch Siget, en 1913. De nos jours il est conduit par les russes blancs émigrés et par les bolchevistes.

L'Eglise gréco-catholique est considérée par les Russes comme une ennemie mortelle car elle s'identifie avec la nationalité ukrainienne de ses fidèles. Le gouvernement des Tzars s'accommodait tant bien que mal avec l'Eglise catholique romaine mais il interdit l'Eglise gréco-catholique sur tous les territoires de souveraineté russe. Peut-être les Russes voyaient-ils dans l'existence de celle-ci une menace pour l'Eglise orthodoxe qui, dans leurs esprits, d'ailleurs bien à tort, s'identifie avec la nationalité moscovite ? On ne sait pas.

Il est un fait, c'est que la Moscovie avait toujours eu la plus grande répugnance pour l'idée de l'union des Eglises et c'est en grande partie à cause d'elle que tant de tentatives dans ce sens ont échoué. D'autre part, l'Eglise gréco-catholique ukrainienne étant la plus importante des Eglises de rite grec unies à Rome est, de ce fait, le facteur le plus puissant de la réconciliation de l'Eglise romaine avec les nombreuses Eglises orientales. N'est-ce pas là la cause de la haine des Moscovites envers l'Eglise ukrainienne ? Toujours est-il qu'ils ne manquent pas une occasion de lui faire tort. Ainsi, lors de la grande guerre, après l'occupation de la Galicie par les troupes russes, le gouvernement de Pétersbourg fit arrêter son chef métropolitain Cheptitzky et le déporta, ce que les Allemands n'osèrent pas faire avec le Cardinal Mercier. Ce très vénéré prélat ukrainien fut également l'objet des plus odieuses attaques des Polonais et pour cause, car il incarnait l'esprit de l'Eglise devenue nationale.

Dès que la Pologne eut reconquis son indépendance, en 1919, elle n'attendit plus longtemps pour

reprandre son offensive contre le peuple ukrainien. Ayant obtenu des grandes puissances l'octroi de la Galicie, les Polonais retrouvèrent sur leur chemin l'Eglise uniate. Or combien cette Eglise n'a-t-elle pas changé depuis 150 ans. Si jadis elle était l'instrument docile de l'expansion polonaise en Ukraine, aujourd'hui elle est devenue le bastion de l'esprit religieux et national ukrainien. Ce changement n'était pas de nature à enthousiasmer les Polonais et il fut décisif en ce qui concerne l'attitude de la Pologne vis-à-vis de l'Eglise gréco-catholique.

Après 1923, la Pologne engloba les vastes territoires ukrainiens dont la population est, par moitié, gréco-catholique (la Galicie) et par moitié orthodoxe (Wolhynie, Polissia, Pidlassia, Kholm). Elle jugea utile de se mettre d'accord, en 1924, avec le Patriarche de Constantinople pour annuler l'acte de 1686 rétrocédant l'Eglise orthodoxe d'Ukraine au Patriarche de Moscou, acte d'ailleurs illégal et malhonnête (simonie). De cette façon, elle croyait se couvrir du côté de la Russie. Quant à l'Eglise gréco-catholique, la Pologne régla sa situation par le concordat avec le Saint-Siège en 1925 et ici elle montra comment elle comprenait la cause de l'Union des Eglises.

En vertu de ce concordat, tout travail missionnaire parmi les Ukrainiens de Pologne qui, dans leur grande majorité, étaient uniates il y a 150 ans, est en fait interdit aux Ukrainiens de Galicie. Par contre, il est permis aux Polonais et aux religieux étrangers comme les pères rédemptoristes belges. Mgr Nicolas Tchernetzky, évêque ukrainien, ne peut par exemple séjourner parmi la population ortho-

doxe en Pologne qu'en qualité de visiteur apostolique. Il n'a du reste pas de juridiction sur les missionnaires gréco-catholiques qui sont subordonnés à l'épiscopat polonais catholique romain. Dans ces conditions, la population n'a pas la moindre confiance dans les missionnaires et si leur travail avait, au début, les plus brillantes perspectives, il est devenu complètement infructueux depuis que les Polonais l'ont pris en mains.

8. *L'offensive récente contre l'Eglise Gréco-Catholique.*

Les obstacles mis par les Polonais à la mission apostolique de l'Eglise gréco-catholique ne leur paraissaient pas suffisants pour assouvir leurs ressentiments. Faisant bon marché de l'union universelle des Eglises, et du rôle assigné à l'Eglise ukrainienne dans cette œuvre, les Polonais ne cherchèrent qu'à diminuer celle-ci. Un plan vraiment diabolique fut élaboré ces derniers temps dans les milieux politiques polonais ; il consistait à la discréditer aux yeux de la population orthodoxe et à brouiller les rapports existant entre la nation ukrainienne et le Saint-Siège.

Dès le rétablissement de la Pologne, nous assistons à une action dite de « revendication » des biens appartenant naguère aux paroisses et aux couvents orthodoxes existant sur le territoire ukrainien en-

globé par la Pologne. Les terres, les églises et les chapelles sont expropriées sans le moindre dédommagement sous prétexte qu'elles ont appartenu jadis à l'Eglise uniate abolie en 1875 par les Russes. Nos lecteurs pourraient croire que ces biens sont mis ensuite à la disposition de l'Eglise gréco-catholique. Il n'en est rien. Du reste, l'Eglise catholique ukrainienne ne voudrait jamais participer à cette honteuse spoliation de la population ukrainienne orthodoxe.

C'est l'Eglise catholique romaine polonaise qui reçoit les biens ukrainiens saisis par les autorités polonaises et qui lui sont offerts. D'autre part, les terres récupérés de cette façon sont concédées aux colons polonais, la plupart du temps anciens combattants, qui sont envoyés dans les pays ukrainiens pourtant surpeuplés, pour y renforcer l'élément polonais. Jusqu'à présent, plus de 40.000 hectares ont été ainsi distribués.

Il n'est pas difficile de s'imaginer l'indignation et le déchirement qu'éprouve la population devant ce procédé dit de « revendication ». Ils sont d'autant plus intenses que l'action de revendication est conduite avec la violence et la brutalité inhérentes à toute action dictée par la haine et la passion aveugle. Sur 340 églises que comptait le pays de Kholm, on en a exproprié depuis quelque temps 220 dont 150 ont été remises aux Polonais bien que les neuf dixièmes de ces églises n'aient jamais appartenu aux catholiques, les 70 églises restantes étant démolies ou fermées. Ces chiffres prouvent que ce n'est même pas pour servir les sujets polonais que l'on exproprie les églises, mais uniquement pour en priver les Ukrainiens.

En poursuivant leur plan, les Polonais ont voulu, en 1938, frapper un grand coup. Dans ce but, ils ont monté toute une organisation dont les membres les plus agissants sont les militaires en activité. Un comité de « coordination » avec le général S. Morovinski à sa tête, a pris la direction de l'action dont l'exécution sur place est assurée par les comités locaux formés autour des garnisons. Le clergé polonais prend une part qui n'est pas moins active que celle des soldats dans cette organisation tenue longtemps secrète.

En même temps, le gouvernement a eu soin de conclure avec le St-Siège, en 1938, une convention qui règle une fois pour toute la question des biens appartenant jadis à l'Eglise uniate. L'historique et les péripéties des négociations avec le Vatican au sujet de cette convention sont assez obscurs. Une chose cependant est évidente, à savoir que pour se mettre dans une situation aussi fautive, la diplomatie du Vatican devait être grossièrement trompée. Quoiqu'il en soit, la convention signée le 20 juin 1938 fut soumise le mois suivant à la ratification du Parlement et reçut force de loi malgré l'opposition la plus vive des députés et sénateurs ukrainiens.

La convention stipule que les biens des paroisses appartenant jadis à l'Eglise uniate passent à l'Etat polonais. De cette façon, le Vatican abdique ses droits et touche 2 millions et demi de zlotys. Il s'agit de centaines de bâtiments et de milliers d'hectares de terres. La valeur réelle des terres seule est estimée à 75 millions de zlotys. Il serait incompréhensible que le Vatican vende son droit si bon marché

si l'on ne tenait pas compte du fait que ces terres ont été déjà payées une fois par l'ancien gouvernement des tzars quand il voulut liquider l'Eglise uniate.

Un autre côté de l'affaire s'explique encore malaisément. Les biens expropriés appartiennent à l'Eglise orthodoxe légalement reconnue en Pologne, qui possède la personnalité civile au même titre que l'Eglise catholique romaine ou gréco-catholique. De quel droit alors le propriétaire juridique, c'est-à-dire l'Eglise orthodoxe et le propriétaire de fait, c'est-à-dire la paroisse, sont-ils dépossédés de leurs biens ? Il n'y a à cette question qu'une seule réponse : par l'arbitraire et par la violence. Pour dépouiller la population ukrainienne on méconnaît le droit historique de l'Eglise gréco-catholique et le droit juridique de l'Eglise orthodoxe tandis qu'à l'Eglise catholique romaine est attribué le rôle de complice dans une spoliation illégale.

Si injustes que soient les revendications au point de vue juridique, ce n'est encore que peu de chose en comparaison des procédés appliqués dans leur exécution. En entreprenant la campagne de revendications, les Polonais ont cherché à frapper l'imagination du peuple et à susciter chez lui le plus vif ressentiment. N'est-ce pas dans ce but qu'ils ont fait coïncider la ratification de la convention avec une prise de possession bruyante des biens revendiqués ? C'est dans cette coïncidence que se découvre la vraie pensée des auteurs du plan qui vise à rejeter toute la responsabilité des faits sur le Saint Siège. Les officieux l'ont fait entendre assez clairement dans leur réponse aux délégués de la population intéressée.

Cette prise de possession est souvent suivie de la destruction des églises, exécutée par des agents de police armés jusqu'aux dents, par des ouvriers polonais amenés de loin et grassement payés. On démolit précipitamment en ensevelissant les objets du culte, les images saintes et vénérées, même celles réputées miraculeuses. Pendant ce temps les policiers repoussent à coups de crosses les fidèles accourus qui assistent, impuissants, à la profanation de la maison de Dieu. Ils lancent des chiens policiers sur la foule. Une fois la démolition terminée, le matériel est distribué aux paysans polonais, les cloches des églises sont gracieusement offertes à l'armée pour en faire des canons. Les églises qui ont échappé à la démolition sont parfois incendiées par des « inconnus » ou encore passent aux Polonais catholiques.

Evidemment, la population poussée au désespoir cherche, par tous les moyens, à empêcher l'action « de revendication ». Elle dépêche délégations sur délégations à Varsovie, elle s'oppose à la démolition des églises mais ne peut rien contre la mauvaise foi et les baïonnettes. Beaucoup de personnes sont arrêtées; les prêtres orthodoxes sont mis en état d'arrestation, d'autres sont menacés de mort, d'autres enfin sont déportés. Les maisons des opposants les plus tenaces sont attaquées à coups de pierre ou incendiées. Pour prouver combien ces arrestations sont illégales, il suffit de rappeler que 30 opposants traduits en justice à Zomost furent acquittés. Dans les attendus du jugement il est dit que « la fermeture et la destruction des églises étant un acte illégal, l'opposition à ces actes ne peut par conséquent constituer une atteinte à l'ordre public ».

Devant ce déclenchement de vandalisme et de violence, le peuple ukrainien, par la voix de ses représentants sans distinction de confessions a protesté avec la dernière énergie. M. le Dr Baran, député, dans son discours au Parlement du 6 juillet dernier, disait : « Nous, les députés ukrainiens de la Galicie orientale gréco-catholique et qui respectons l'autorité du Vatican, du Pape et de ses délégués, nous allons voter contre la loi (ratification de la convention) pour défendre l'Eglise orthodoxe qui nous est proche et les intérêts du peuple ukrainien, son droit historique et d'à présent ». Dans son interpellation du 21 juillet au Premier Ministre, le même député relate les faits, cite les noms et les dates relatifs aux violences commises. De même, Monsieur Lucky, au Sénat, s'éleva avec force contre le plan odieux en cours d'exécution et dont nous venons de relever l'essentiel.

De son côté, le métropolite A. Cheptitzky, chef de l'Eglise gréco-catholique ukrainienne, dans sa lettre pastorale du 20 juillet, éleva une vigoureuse protestation contre l'ignominieuse manœuvre des « revendications » polonaises. Le vénérable prélat dévoila les dessous de l'affaire, désignant les véritables auteurs des troubles qui sont en même temps les ennemis de la foi chrétienne et les adversaires de l'union des Eglises. La preuve que cette accusation a porté juste est suffisamment explicite quand on saura que cette lettre a été confisquée et que, seuls, en ont eu connaissance les proches du métropolite.

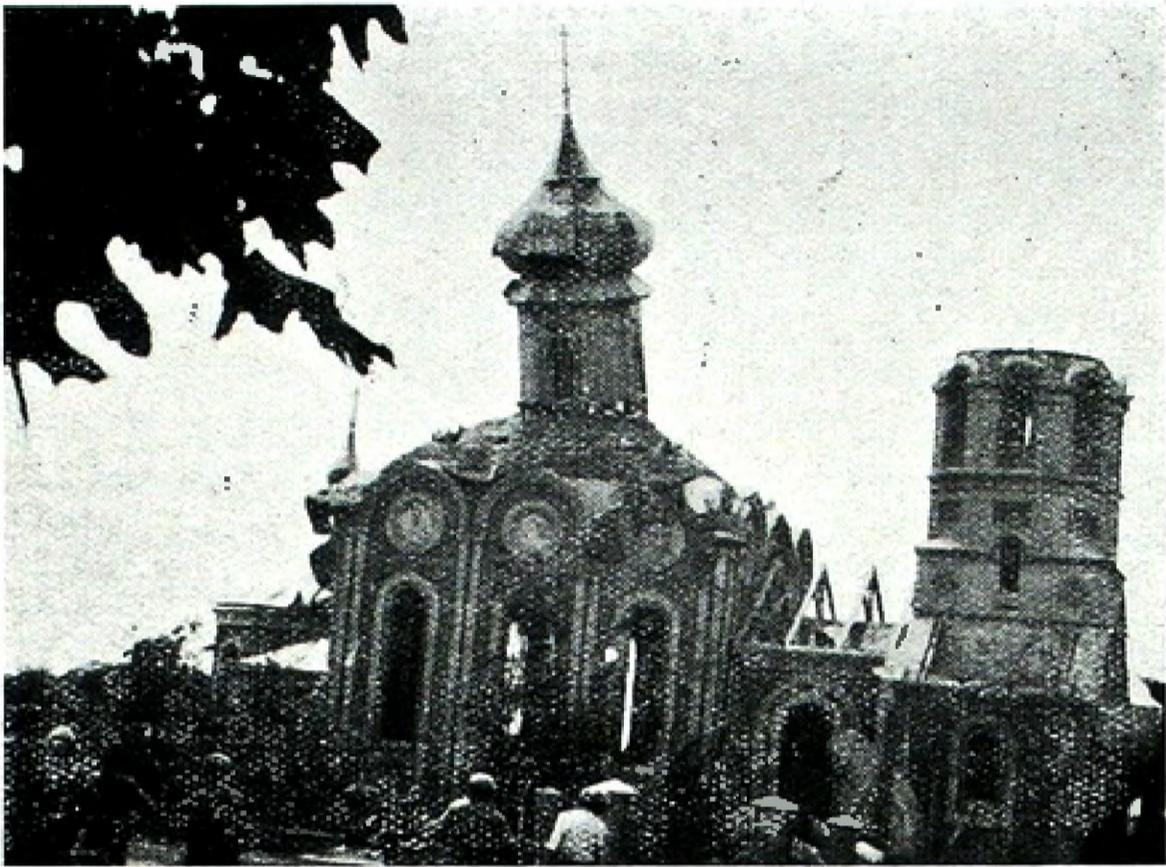
Nous donnons en annexe la traduction fidèle et intégrale des discours ci-dessus mentionnés ainsi que le texte des lettres pastorales. Ils ne craignent aucun

démenti car ce sont des documents authentiques provenant des plus hautes autorités en la matière.

Il est vraiment écœurant d'observer l'attitude prise par les autorités polonaises devant ces actes d'illégalité et de violence. Elles prétendent que, seuls, ont été démolis les édifices « superflus ». Pour apprécier la valeur de ces explications, il suffit de prendre en considération le fait qu'après l'expropriation, il ne reste dans le pays de Kholm que 54 églises orthodoxes pour desservir 230.000 habitants, soit une église pour 4,260 fidèles, tandis que dans les districts voisins, une église dessert en moyenne 340 fidèles. C'est ainsi que les Polonais, ces « défenseurs du catholicisme » exercent une mission apostolique parmi la population chrétienne ukrainienne. Ils la privent de maisons de Dieu alors qu'ils laissent tranquilles les arméniens, les protestants, les musulmans. Les juifs même n'ont pas subi les sévices qu'ils exercent contre les Ukrainiens orthodoxes. Est-ce par des moyens pareils qu'ils entendent contribuer à l'union des Eglises ?

Les protestations de quelques Polonais, avocats ou journalistes, ne changent rien au tableau de la solidarité tacite de la société polonaise en la matière, c'est-à-dire dans la question des persécutions religieuses contre les Ukrainiens. Ces cas isolés ne sont rien devant le silence, combien éloquent, du clergé catholique polonais en présence de ces actes de profanation ignominieux et de ces outrages à la foi chrétienne.

I.



Démolition de l'Eglise de Kryliv, le 9 juin 1938



La même église photographiée au mois de juillet

9. Problème d'avenir.

Les événements dont nous sommes les témoins jettent une lumière crue sur le passé que nous venons de retracer de notre mieux. Ajouter foi plus longtemps aux affirmations véhémentes de la Pologne prétendant qu'elle a servi le catholicisme à l'Est de l'Europe, c'est se laisser berner tout simplement. D'autre part, ces mêmes incidents doivent faire réfléchir sur l'avenir de l'union des Eglises et sur le rôle de la Pologne dans cette affaire.

La mission de l'Eglise gréco-catholique ukrainienne comme elle la conçoit est formulée dans les rapports du « Congrès pour l'Union » réuni par le métropolite Cheptitzky à Lwow en 1936. Elle consisterait à conserver la confession gréco-catholique comme telle, c'est-à-dire avec ses particularités canoniques et liturgiques d'une part et à contribuer à l'union universelle de toutes les Eglises chrétiennes autour du St-Siège d'autre part.

Beaucoup d'Occidentaux habitués à l'uniformité de rite et de langue liturgique latine se rendent malaisément compte de l'importance du premier terme de la proposition ci-dessus. C'est pour eux que nous devons rappeler la parole prononcée en 1934 par le Secrétaire de la congrégation (Sicera) : « auparavant il était interdit aux latins de latiniser l'Orient et maintenant il est recommandé aux orientaux de garder et de défendre leurs coutumes et leurs traditions glorieuses ».

La question du rite d'origine grecque mais qui, au cours des siècles, s'imprégna de l'esprit ukrainien est particulièrement importante pour l'Eglise gréco-catholique en Ukraine. C'est ce rite qui préserva les fidèles contre la dénationalisation par la religion. D'autre part ce rite est pour eux un point de contact avec leurs frères de religion orthodoxe. Par ce rite si plastique et si majestueux s'exprime toute une civilisation millénaire et l'expérience chrétienne du peuple. C'est pourquoi les catholiques ukrainiens lui sont dévoués et en font une question de vie ou de mort. C'est pour la même raison que les Polonais le haïssent et le traitent de « préjugé ».

Par leur intervention, les Polonais ont voulu, dans le passé, altérer ce rite et supprimer l'organisation propre de l'Eglise ukrainienne catholique et cela, dans un but qui n'a rien à voir avec leur mission apostolique. Or, suivant le témoignage de l'abbé Quenet: « les tentatives de latinisation des Eglises unies n'ont généralement abouti qu'à des catastrophes; elles ont eu du moins pour résultat d'amener les papes à se prononcer catégoriquement en faveur des rites soit orientaux, soit byzantins, et contre toute latinisation ».

Il est généralement acquis que la conscience chrétienne occidentale s'est développée d'une autre façon que celle de l'Est. Le catholicisme ukrainien ne peut s'appuyer que sur les traditions antérieures à l'union des Eglises au XVII^e siècle. C'est sur la base de ces traditions que les tentatives d'union pourraient se réaliser à l'Est, surtout parmi les peuples slaves, nourris de la même culture byzantine, ayant la même langue liturgique slavone que les

Ukrainiens. Or la Pologne est en dehors de ce cercle, et de ce fait elle ne peut servir de trait d'union entre Rome et les Eglises orientales comme certains veulent le croire.

Il serait également erroné de croire que la Russie, avec ses traditions byzantines, pourrait servir de base à cette union. Il y a lieu de signaler que c'est l'Ukraine qui a été l'héritière directe de Byzance; c'est de Kiew que la civilisation grecque a rayonné vers l'Est. Introduite à Moscou, cette civilisation y a été altérée par des influences asiatiques très fortes qui ont laissé une empreinte ineffaçable sur toute la vie et la mentalité moscovite. La Moscovie isolée s'est toujours tenue complètement en dehors du mouvement universel dans lequel l'idée sociale du christianisme s'est développée et formulée (Tchaadaev).

Historiquement et logiquement, le rôle prépondérant, dans le problème du rapprochement avec Rome des Eglises est-européennes, et tout d'abord des Eglises slaves, revient à l'Ukraine. Il ne faut pas oublier que, sur 170 millions de chrétiens non-unis, les Ukrainiens constituent un groupe de 40 millions dont les frères de race forment déjà l'Eglise gréco-catholique. Mais pour que l'Ukraine qui compte plus de 5 millions de fidèles appartenant à cette église (tandis que le nombre total des catholiques grecs est de 8 millions) puisse accomplir sa mission, il faut que du côté de Rome on lui en accorde les possibilités et cela, dans des conditions très différentes de celles créées par les concordats avec la Pologne.

Il faut bien se dire que jamais l'Ukraine ne tolérera une atteinte à sa personnalité nationale, fut-elle dissimulée sous des considérations religieuses. A fortiori, elle ne se prêtera jamais à l'exploitation de la religion pour satisfaire une volonté d'expansion nationale à son détriment. C'est aussi vrai en ce qui concerne la Pologne que la Russie. En effet, après 250 années passées sous la férule de Moscou, l'Ukraine, en 1918, n'a pas reculé devant les plus sérieux obstacles pour se détacher du St Synode russe et pour former une Eglise orthodoxe autocéphale. Bien qu'écrasée sous la botte des Soviets, cette Eglise existe toujours, clandestinement en Soviétie et ouvertement en Amérique et au Canada. Elle représente une grande force attractive, même pour les Ukrainiens gréco-catholiques et cela, surtout à cause de son caractère national.

A. DMYTRIEVSKY.

ANNEXE I

- a) *Discours prononcé le 6 juillet 1938 par le député ukrainien, M. le Dr Stephan Baran, en séance de la Diète polonaise.*

 - b) *Discours prononcé le 14 juillet 1938 par le sénateur ukrainien Ostap Loutzky, à l'Assemblée plénière du Sénat polonais.*

 - c) *Interpellation du Dr Baran, député ukrainien adressée au Premier Ministre de la République Polonaise, le 21 juillet 1938.*
-

DISCOURS

de M. le Dr Stephan BARAN, prononcé en séance de la Diète polonaise du 6 juillet 1938 et relatif à la ratification de la convention conclue entre le Saint-Siège et la Pologne au sujet des églises, chapelles et biens appartenant jadis à l'Eglise gréco-catholique (uniate) et expropriés par la Russie.

Honorable Assemblée! Il s'agit des biens de l'Eglise uniate. Trois députés ont pris la parole à ce sujet: deux orthodoxes dont un prêtre, et un Polonais, prêtre catholique romain. On n'a pas encore entendu la parole du représentant de cette Eglise qui, seule, a un droit légitime sur les biens faisant l'objet de la loi en discussion.

Le rapporteur a mentionné, au début de son discours, l'union de Florence ainsi que celle de Berest. L'union Florentine n'a pas donné de résultats pratiques, par contre, celle qui a été conclue sur le territoire de la Pologne, au XVI^e siècle, entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise catholique romaine ou plutôt directement avec le Saint Siège, a eu de grosses conséquences. C'était un événement historique considérable et l'Eglise uniate représentée en Pologne d'aujourd'hui comme en Autriche par l'Eglise catholique grecque a joué un rôle important et constructif dans les pays ukrainiens avant le partage de

la Pologne. Ce rôle a été encore plus considérable, au point de vue national, après le partage, là où elle a survécu. Sur les territoires occupés par la Russie, l'Eglise uniate a été supprimée par étapes, d'abord en Podolie, en Volhynie orientale et ensuite dans les pays nord-est qui font aujourd'hui partie de la Pologne.

Le premier coup, en 1839, a presque tout supprimé; il n'est resté de l'Eglise uniate qu'une minime partie, à l'ouest de Bog, dans l'ancien diocèse de Kholm, partie liquidée en 1875. L'histoire de la Pologne cite un nom: Krougé où en 1893 ou 1894, les fidèles uniates furent massacrés par les troupes russes. Une plaquette éditée en plusieurs milliers d'exemplaires et portant le titre: « Krougé » avait comme emblème: la Croix et le sang. Qui étaient donc ces gens massacrés? Etaient-ce des fidèles de l'Eglise catholique romaine qui ont vécu ce drame poignant sous la domination russe? Non, c'étaient les adeptes de l'Eglise uniate, non Polonais, qui ont souffert le martyre pour défendre leur foi. C'est déjà de l'histoire ancienne. Il n'y a plus de Russie des Tzars ni de Synodes orthodoxes; ceux qui opprimaient la nation polonaise ainsi que l'Eglise catholique romaine et surtout l'Eglise uniate, car cette dernière avait une organisation nationale ukrainienne, ne vivent plus. La Russie, se rendant compte du rôle important que jouait l'Eglise uniate dans la renaissance du sentiment national ukrainien en Galicie, est devenue une ennemie mortelle de l'Union.

Avant la guerre, aucun prêtre uniate ne pouvait obtenir un passeport pour entrer en Russie, la loi

II.



Démolition de l'Eglise de Kolemtytzi, district de Hroubechiv



Ruines de la même église après sa destruction

interdisant l'entrée sur le sol de l'empire aux prêtres catholiques grecs.

Quand les tyrans des peuples polonais et ukrainiens disparurent, on eut pu croire que ceux qui jadis étaient des uniates et, par après, étaient devenus des orthodoxes, auraient pu choisir leur religion librement et opter pour l'Eglise qui était la leur jusqu'en 1875, date de la dernière étape dans la liquidation de l'Union sur les territoires de la Pologne actuelle. Or, malheureusement, il n'en est pas ainsi. Dès le début, c'est-à-dire à partir de 1918, date de naissance de la Pologne reconstituée, nous distinguons dans la politique polonaise deux méthodes et deux tactiques. L'une est appliquée par le gouvernement polonais à l'Eglise orthodoxe située à l'est de Bog et l'autre, toute différente, appliquée aux régions situées à l'ouest de cette rivière. A l'est, il y a une masse compacte formée en majorité par des orthodoxes, qui ne sont pas polonais mais ukrainiens. A l'ouest, par contre, il n'y a que le restant de la population ukrainienne ainsi que le restant historique de l'Eglise orthodoxe. Si en Volhynie et dans les provinces nord-est, les procédés de revendication, appliqués avec moins de rigueur, n'avaient pas un caractère de brutalité trop prononcé, ils l'avaient amplement sur le territoire du diocèse orthodoxe de Varsovie-Kholm et dans les districts de Kholm et de Pidlassia. L'histoire moderne n'aura pas lieu de s'en flatter. Tous ceux qui appréciaient le rôle de la Pologne dans les pays limitrophes, doivent être douloureusement surpris de voir qu'au début de son indépendance, cet Etat

n'a pas agi comme il l'aurait dû dans son propre intérêt. A cette époque, sur le territoire du diocèse orthodoxe de Varsovie-Kholm, on comptait 370 églises orthodoxes. La plus grande partie n'a jamais appartenu à l'Eglise catholique. Du reste, il ne s'agissait pas de cela, mais d'une tout autre question : à cette époque (1918-1920) battait son plein une campagne de colonisation militaire de grand style.

Le rapporteur a déjà signalé que, pendant les premières années de l'existence de l'Etat polonais, — aujourd'hui la colonisation militaire n'a plus lieu — 40.000 hectares de terres qui formaient le patrimoine de l'Eglise orthodoxe furent expropriés par l'Etat pour les colons militaires et une partie insignifiante seulement fut cédée aux civils. C'est un chiffre important. Ce qui reste encore en possession de l'Eglise orthodoxe n'est pas grand chose et pourtant cela, selon le projet de convention entre le Saint Siège et la Pologne, doit être complètement liquidé. Je suis membre de l'Eglise gréco-catholique qui seule peut prétendre à l'héritage de l'Eglise dite jadis uniate. En 1720, à Zamost, province de Lublin, dans la localité même où aujourd'hui on fait une chasse sans merci à l'Eglise orthodoxe, eut lieu un Concile qui réunit orthodoxes et uniates. Ce concile étudia et établit les bases de l'Eglise uniate qui reçut le nom de gréco-catholique pour son mode d'organisation ainsi que pour sa discipline ecclésiastique et religieuse.

Les résolutions prises au Concile de Zamost sont valables encore aujourd'hui. Dans la Pologne ancienne, personne n'a jamais affirmé que l'Eglise

uniatisme avait la même personnalité juridique que l'Eglise catholique romaine et jamais aucun homme d'Etat, aucun historien laïc ou ecclésiastique n'a identifié, au point de vue juridique, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise uniate. C'étaient deux sujets distincts au point de vue de la loi, deux parties juridiques différentes possédant chacune ses biens propres. Logiquement et juridiquement l'Eglise catholique romaine n'a jamais été propriétaire de la majorité des biens dits uniates et elle n'a aucun droit à les revendiquer pour elle.

Les Ukrainiens qui vivent en Pologne appartiennent par moitié à l'Eglise orthodoxe et par moitié à l'Eglise uniate catholique grecque. Il existe entre nous de grandes différences dogmatiques et religieuses mais nous sommes de même race, nos traditions, nos idéaux, nos buts sont les mêmes. Si en ce moment, je prends la parole pour défendre l'Eglise orthodoxe aujourd'hui persécutée, c'est que, de bonne foi, je crois accomplir mon devoir national.

Messieurs, ce qui se passe aujourd'hui dans le diocèse orthodoxe de Varsovie-Kholm, rappelle le chaos de 1918-1920. Des 370 églises orthodoxes que possédait ce diocèse, plus de 150 furent transformées en églises catholiques romaines bien que la dixième partie de ces églises n'ait jamais appartenu à l'Eglise catholique romaine. J'admets que, juridiquement, on pourrait justifier la revendication des églises et des biens administrés jadis par l'Eglise catholique romaine, mais je ne vois aucune raison juridique quand il s'agit des biens des églises qui n'ont pas été un seul jour en la possession de cette Eglise.

Messieurs, les faits qui ont eu lieu aujourd'hui, hier, il y a un mois, sont vraiment abominables. Tout au début de l'année en cours, sur le territoire du diocèse orthodoxe de Varsovie, c'est-à-dire dans les pays de Kholm et de Pidlassia, le nombre d'églises et de maisons de prières fermées s'élève aux chiffres suivants par district: Bilgorai, 6; Wolodava, 4; Hroubechiv, 6; Tomachiv, 8; Kholm, 11, soit au total 35.

Mais il y a encore des faits plus horribles. La même année 1938 on a démoli et incendié les églises et chapelles orthodoxes dans les districts suivants: Hroubechiv, 9; Tomachiv, 23; Volodava, 1, soit en tout 33. Certains chefs de district ont ordonné ces jours derniers, au moment où le projet de loi allait venir en discussion, la démolition des églises orthodoxes dans beaucoup de districts, probablement pour corser l'affaire. Nous sommes en possession de renseignements au sujet de faits qui se passent aujourd'hui même, comme hier, comme avant hier. Je cite en passant le cas de Ougryn où l'église orthodoxe bâtie en 1911, juste avant la guerre, qui n'a donc jamais été catholique, car on ne peut considérer comme églises uniates que celles construites antérieurement à l'an 1875. Cette église a été démolie et les matériaux qu'on en a retiré sont destinés à la construction d'une maison du peuple ou d'une école d'agriculture. Il est à noter que dans cette localité, il y a plus de 2.000 fidèles orthodoxes.

Dans le village de Korolivka, du même district, on a démoli, sur l'ordre de l'administration, l'église orthodoxe, le 1^{er} juillet. A Vytychno, district de

Voladova, l'église doit être démolie le 6 juillet, c'est-à-dire aujourd'hui, tel est l'ordre du staroste. A Borodytsa, district de Hroubechiv, l'église locale doit être démolie aussi le 6 juillet, c'est-à-dire aujourd'hui. La population a spontanément décidé de monter la garde autour de son église, jour et nuit, pour en empêcher la destruction. Et maintenant, une chose plus importante : ces méfaits révoltent la population polonaise locale. L'ordre de l'administration concernant l'église dont je viens de parler, a mis en colère les milieux polonais. M. Tchekanovski, président de la Société Stassitz, à Hroubechiv doit, aujourd'hui même, intervenir auprès du gouvernement polonais au nom des catholiques de Hroubechiv. De même, aujourd'hui, sur l'ordre de l'administration, l'église de Dekaniv doit être démolie. A Matkiv, district de Hroubechiv, par le même ordre, l'église locale doit être démolie. Il s'agit pourtant d'une église bâtie après 1875, c'est-à-dire au temps où l'union des églises n'existait plus sur les territoires dont je viens de parler. Ce sont des dates et des faits des derniers jours.

Mais ce n'est pas encore tout. La population orthodoxe est privée de ses églises et pourtant, c'est une population chrétienne. La différence dogmatique entre les Eglises catholique et orthodoxe n'est pas si grande que celle qui existe entre les religions catholique et protestante. Eh bien, cette Eglise qui est répandue dans tout l'est de l'Europe, surtout dans les pays slaves, est persécutée, est frappée injustement de sorte que ses fidèles sont privés de la possibilité d'exercer leur culte et que les prêtres orthodoxes sont punis pour avoir célébré la messe

dans leurs églises. Ces derniers jours, plusieurs prêtres orthodoxes, dans diverses communes et districts de la province de Lublin ont été punis pour avoir exercé leurs fonctions. Nous citerons, dans le district de Bilgoraj quatre prêtres qui ont été frappés d'une amende de 200 à 500 zlotys, dans le district de Volodava, six prêtres frappés d'une amende de 500 zlotys, dans le district de Hroubechiv, six prêtres d'une amende de 300 à 500 zlotys, dans le district de Tomachiv, un prêtre d'une amende de 1.200 zlotys, dans les autres, d'une peine allant de un à quatre mois de prison.

Ces faits ont soulevé l'émotion de toute la population. Or le nombre des fidèles orthodoxes, sur ces territoires, dépasse le chiffre de 250.000 et tous les jours, toutes les semaines, des délégations partent pour Varsovie afin de réclamer la justice et envoient au gouvernement des mémoires bourrés de faits et de dates.

Cette population est bien dans son droit quand elle demande le concours du gouvernement, car la Constitution du 11 mars 1921, §§ 111, 113, 115 prescrit la tolérance religieuse et garantit la faculté de pratiquer la religion dans le cadre des cultes reconnus par l'Etat. D'autre part, l'Eglise orthodoxe, par le nombre de ses fidèles, comme l'abbé Volkov vient de le dire, est la première après l'Eglise catholique romaine. Ce nombre s'élève à 5 millions environ et représente plus de 12 % de la population. Comme vous le voyez, il est considérable et, dans un moment critique, il peut devenir dangereux. Sur les territoires en question où la popula-

tion orthodoxe cohabite, depuis des siècles, avec les Polonais, notamment dans les régions de Kholm et Pidlassia, il n'y a pas d'hostilité envers la Pologne. Cette population exige cependant, et elle a toutes les raisons de le faire, que ses sentiments les plus sacrés soient respectés.

L'histoire des Ukrainiens en Pologne a connu des événements aussi critiques que la « pacification » de la Galicie Orientale en 1930, mais ce qui se passe actuellement est plus terrible. Personne mieux que les Anglo-saxons ne peut comprendre cette situation car, chez eux, la moindre atteinte aux sentiments religieux provoque la réaction. Les faits récents tels que ces destructions ou incendies d'églises — à noter que la police n'a jamais pu trouver les coupables — sont plus abominables que les événements de 1930 en Galicie Orientale.

Tous les cultes légaux reconnus par l'Etat sont protégés par la loi et la Constitution et ont le droit de disposer des églises bâties par eux et dont ils sont les propriétaires. Ils peuvent exiger, et non prier, du gouvernement qu'il traite la question d'une toute autre manière qu'il ne le fait jusqu'à présent. Mes deux collègues qui viennent de parler, tous deux orthodoxes de grand mérite, ont insisté sur le fait qu'ils ne demandent que la justice dans l'application des lois existantes et que l'Eglise orthodoxe ait, en Pologne, un traitement au moins équivalent à celui qui est appliqué à une poignée de musulmans ou au groupe encore plus petit de Karaim.

L'Eglise orthodoxe qui compte 5 millions de fidèles est régie par l'arrêté provisoire du 30 janvier 1922 signé par le ministre de l'Instruction publique

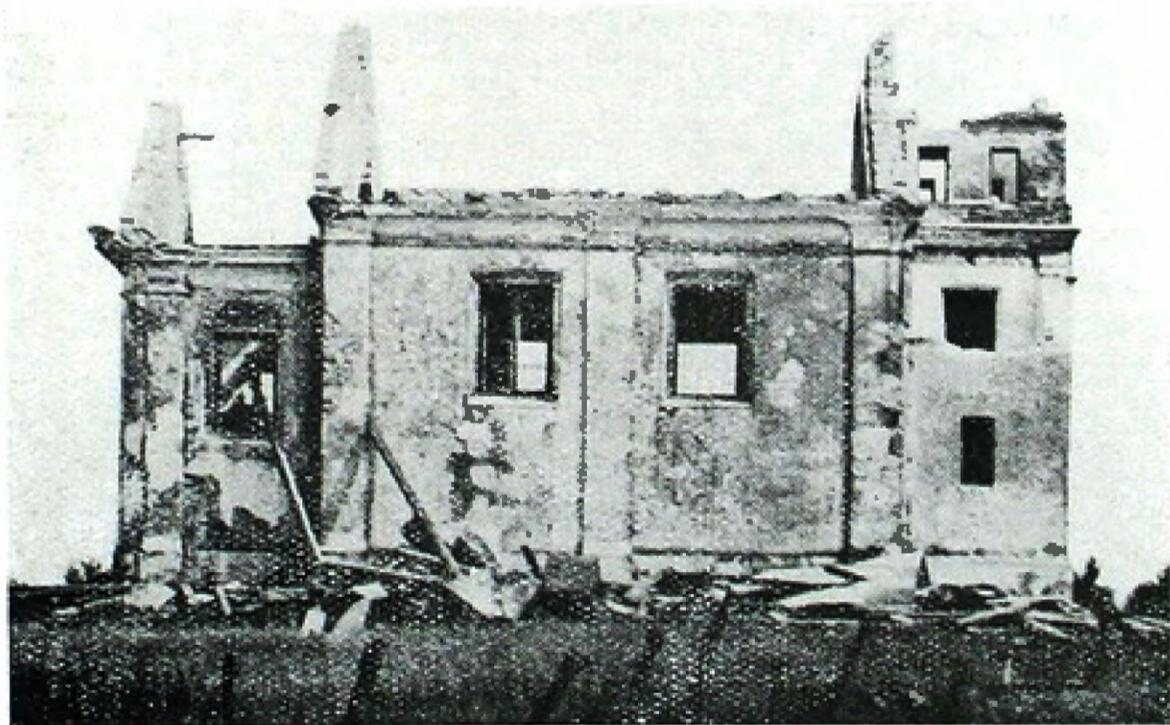
et des Cultes A. Ponikovski. Cet arrêté a été publié dans le « Moniteur Polonais » où, d'habitude, sont publiés les bilans des sociétés anonymes, mais pas dans le « Journal des Lois ». Et c'est de cet arrêté que dépend le sort de l'Eglise orthodoxe, la plus importante, en Pologne, après l'Eglise catholique romaine. La situation est incertaine et cette incertitude est sans doute entretenue expressément afin de prolonger l'état de choses existant aujourd'hui sur les territoires situés à l'est de Bog.

En conclusion de tout ce qui vient d'être dit, nous estimons que le projet de loi en discussion est dirigé contre l'Eglise orthodoxe et contre les intérêts du peuple ukrainien. C'est pourquoi, nous les députés ukrainiens de Galicie Orientale, tout en étant catholiques-grecs et pleins de respect pour le Vatican, le Saint Père et ses délégués, nous voterons contre ce projet, pour défendre l'Eglise orthodoxe qui nous est chère et les intérêts du peuple ukrainien, au nom de ses droits historiques et d'à présent.

III.



Reproduction d'une gravure représentant l'Eglise de Chtchebrechyn construite en 1184 et démolie par les Polonais en 1938



Ruines de l'Eglise de Pokrovka, District de Kholm

DISCOURS

du sénateur Ostap LOUTZKY prononcé à l'Assemblée plénière du Sénat Polonais, le 14 juillet 1938, lors de la discussion du projet du gouvernement ayant pour objet la ratification de la convention entre le Saint Siège et la Pologne, au sujet de la question des églises, chapelles et biens appartenant jadis à l'Eglise uniate.

Honorable Assemblée !

En proie à une douleur profonde et à une grande tristesse, je prends la parole pour vous parler d'une question à l'ordre du jour de nos travaux, avant que l'honorable Assemblée procède à la ratification de la convention du 20 juin entre le Saint Siège et la République Polonaise et relative aux églises, chapelles et biens jadis uniates.

Ce projet a douloureusement touché toute la population ukrainienne de Kholm et de Pidlassia. Dès l'origine de la civilisation chrétienne en Ruthénie jusqu'à la fin du XVI^e siècle, cette population appartenait à l'Eglise orthodoxe. Plus tard et par suite des événements historiques, elle adhéra à l'Eglise catholique uniate et, finalement, vers 1870 et 1875, forcée par le régime russe, elle s'est convertie à

la religion orthodoxe. Cette conversion s'est effectuée au milieu de déchirements et de troubles, comme vous le savez fort bien, car elle a provoqué de retentissants échos dans le monde catholique et surtout dans les milieux polonais. Notre peuple, habitant ce pays, ressent les conséquences de la loi en discussion d'autant plus douloureusement qu'il s'est familiarisé avec la religion orthodoxe qui était, je le répète, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la religion de ses ancêtres. Conformément à la notion du droit de cette population, les biens d'église appartiennent aux fidèles et doivent servir au culte que le peuple conserva durant les siècles de son histoire. D'autre part, au point de vue formel et juridique, nos frères ukrainiens de religion orthodoxe ne peuvent pas accepter que, désormais, tous ces biens jadis uniates deviennent possessions de l'Eglise romaine et ils ne peuvent pas ne pas penser qu'en Pologne, une autre partie d'Ukrainiens forme précisément l'Eglise uniata. Ils ont la conviction profonde que c'est cette Eglise qui a le plus de raison, même au point de vue juridique et formel, de revendiquer tous ces biens jadis uniates. Nous sommes tous d'accord sur ce fait que l'Eglise uniata avait une personnalité juridique et cependant, maintenant, tous ces biens passent aux catholiques, d'un autre rite, d'une autre Eglise qui n'a jamais possédé les biens en question.

Nous, les Ukrainiens de Galicie, catholiques, nous comprenons la douleur de nos frères orthodoxes qui, dans bien des cas, sont privés de leurs églises, des biens de cette Eglise, sans pouvoir pratiquer leur culte ni élever leurs enfants dans ce

culte. Néanmoins, comme catholiques, comme gens constructifs, appréciant hautement l'Occident et la civilisation occidentale chrétienne, nous sommes loin, même dans ces moments si douloureux pour notre nation, de l'idée de saper l'autorité du Saint Siège. Tout en doutant de la justesse de la loi, nous nous garderons bien de porter atteinte à cette autorité. Tout de même, nous ne pouvons passer sous silence des faits cruels qui n'ont pas un rapport direct avec la loi en question mais qui empoisonnent la situation que cette loi va pétrifier.

Au point de vue juridique, la Constitution tant ancienne que nouvelle garantit, indubitablement, à tous les citoyens la pleine liberté de leur culte, et le droit de se réunir pour prier, bref, la liberté de pratiquer leur religion. De même, les prescriptions provisoires réglant les rapports entre l'Etat et l'Eglise orthodoxe, en Pologne, spécifient, dans l'article 16, que le gouvernement garantit aux fidèles orthodoxes en Pologne, suivant les articles 111 et 114 de la Constitution du 17 mars 1921, la liberté de pratiquer leur culte. L'article 18 prescrit que le gouvernement veillera à ce que l'enseignement de la religion, pour les enfants orthodoxes, soit obligatoire dans les écoles de l'Etat et donné dans leur langue maternelle. L'article 17 prévoit que le gouvernement garantit au clergé orthodoxe le droit de desservir les églises mises à leur disposition. Mais qu'arrive-t-il ?

Suivant le rapporteur, en 1918-1920, sur les territoires de Kholm et de Pidlassia, notre population orthodoxe possédait 370 églises orthodoxes. Dans les premières années de la Pologne restaurée, cette

population a perdu environ 320 églises dont la moitié environ a été transformée en églises catholiques romaines, bien que ces églises, sauf quelques exceptions, n'aient jamais été catholiques. Les églises orthodoxes sont transformées en maisons du peuple, le reste est fermé. Un nombre restreint d'églises est ouvert au culte. Des localités dont le nombre des fidèles s'élevait à 1000, 2000 sont privées d'églises. Dans plusieurs cas, les populations privées d'églises et de prêtres officiels se sont adressées aux autorités orthodoxes en les priant de leur envoyer des prêtres qui ne seraient pas appointés par l'Etat mais entretenus par les populations elles-mêmes. Le Métropolitain orthodoxe, dans la plupart des cas, leur envoya les prêtres selon leurs désirs. Ces prêtres habitaient d'humbles maisons de paysans et apportaient à la population les secours de la religion; celle-ci en effet, par suite de la suppression des églises, était menacée par la propagande communiste. Finalement, les fidèles qui entretenaient le clergé commencèrent à bâtir des églises et des chapelles et à y faire célébrer la messe.

Au cours des années suivantes, les persécutions religieuses semblaient s'apaiser, mais la terre enlevée à l'Eglise est devenue bon gré mal gré la propriété de la population étrangère amenée de loin et non celle de la communauté religieuse locale. Assurément, il n'y a pas deux peuples au monde qui n'auraient senti douloureusement le fait que ses églises lui soient enlevées et que sa terre lui échappe. Le mot d'ordre du jour est le suivant: pas un pouce de terre polonaise aux Ukrainiens; polonaise du fait qu'elle appartenait jadis aux grands propriétaires polonais. Cependant notre peuple doit accepter que les biens de l'Eglise ukrainienne ne puissent

pas devenir la propriété de ses fidèles ni de la population locale en général.

Mais le temps de la paix relative est vite passé parce que, justement cette année 1938, au moment où, finalement, l'accord du Saint Siège avec le gouvernement de la Pologne devait guérir les plaies anciennes et soulager les nouvelles, juste à ce moment, nous sommes témoins d'une vague, sans précédent, et vraiment folle, qui a amené dans notre pays une nouvelle guerre religieuse.

Messieurs! C'est un fait que, de nos jours, l'administration d'Etat ou des milieux qui lui sont proches ont mené une propagande et ont exercé une forte pression pour que le service divin orthodoxe, même dans ce qui reste des églises orthodoxes en territoire de Kholm, de Pidlassia et aussi de Volhynie, soit célébré en polonais. On demande au clergé orthodoxe que la messe et le sermon soient dits en polonais. Je connais des cas semblables dans les territoires des districts de Tomachiw, Bilgorai, Hroubechiv, Kholm, et le gouvernement les connaît aussi. Les prêtres officiels et non officiels sont forcés, par l'administration locale, de cesser leur service, d'abandonner leurs postes. Les prêtres officiels, en cas de non obéissance, sont privés de leurs traitements, les prêtres non officiels sont frappés d'amendes et arrêtés. Nos enfants, dans les écoles publiques, à l'est et au nord du pays, ne peuvent pas suivre leur religion dans leur langue maternelle. Au cours de ces derniers mois, dans les provinces de Kholm et de Pidlassia, 39 églises et chapelles ont été fermées. Ce chiffre n'est pas définitif car, au cours du mois, chaque jour, nous recevons

des nouvelles que, dans telle ou telle localité, une église a été fermée, une chapelle a été supprimée. Mais ce n'est pas tout : les églises ne sont pas seulement fermées. Avant le 1^{er} juillet de cette année, nous avons enregistré 33 églises démolies ou incendiées. Et jamais on n'a attrapé celui qui avait provoqué l'incendie. Il n'est pas vrai que ne sont démolies ou incendiées que les églises dont le gouvernement russe priva les uniates et qui sont devenues, par ce fait, orthodoxes. Non ! les églises orthodoxes construites après 1875, même celles de 1911 sont fermées, démolies, ou livrées aux flammes. Mêmes celles bâties au temps de la Pologne actuelle subissent ce sort injuste.

Evidemment, je dois faire mes réserves concernant la thèse du rapporteur, M. Radzivil, qui prétend que les biens de l'Eglise uniata, aujourd'hui orthodoxe, proviennent exclusivement ou, tout au moins en grande partie, des dotations des catholiques romains. Nous savons tous très bien que la provenance des biens en question est toute différente.

Les prêtres sont frappés de peines administratives pour avoir célébré la messe ou servi leur culte. Je peux citer les noms. Dans le district de Bilgoraï, quatre prêtres, pour cette raison, ont été frappés d'amendes allant de 200 jusqu'à 500 zlotys. Dans le district de Volodava, six prêtres sont punis de 500 zlotys d'amende chacun, dans le district de Hroubechiv, huit prêtres sont punis de 300 à 500 zlotys d'amende chacun. Les peines les plus fortes sont appliquées dans le district de Tomachiv où les prêtres sont frappés d'une amende de 1.200 zlotys. Tel est le cas de l'abbé Lysiouk. Les autres sont emprisonnés.

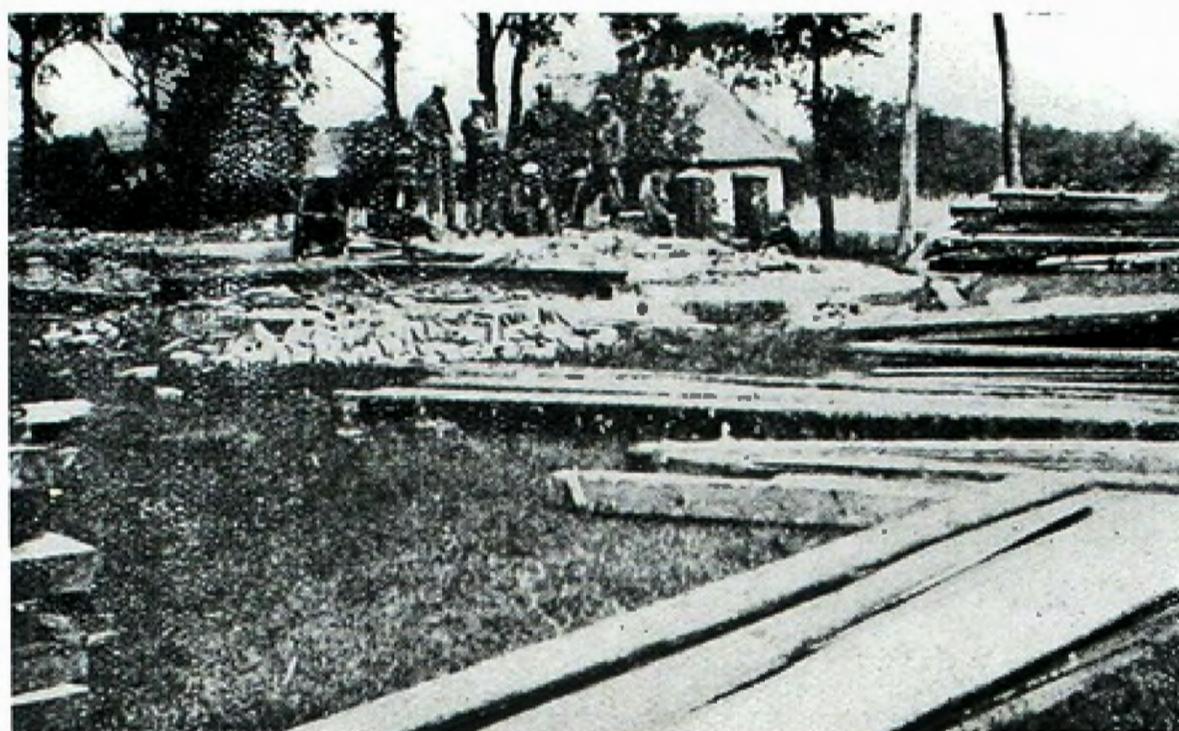
Les journaux d'aujourd'hui nous apprennent que la police amène au couvent, l'un après l'autre, les prêtres arrêtés. Ils sont remis entre les mains des supérieurs comme des gens qui doivent purger une peine. A titre d'exemple, je citerai quelques faits dans l'ordre chronologique.

Rien que dans le district de Tomachiv, le 2 mai, à Tornovatka, les scellés ont été apposés sur la chapelle, les fenêtres de la maison du curé brisées; lui-même, par l'ordre du staroste (chef de district) a été déporté et jeté en prison pour deux mois. Dans le village de Pankiv, l'église est démolie par l'ordre du staroste; la démolition était surveillée par le commandant du poste de police et par le maire de la commune. C'était le 22 juin. Dans le village de Kortchyn, l'église a été fermée le 24 avril. Conformément à l'ordre du staroste, l'église doit être démolie; peut-être l'est-elle déjà. A Nelediv, l'église est démolie le 27 juin. A Hopky, l'église est démolie le 27 juin. A Moratyn, l'église est démolie le 27 juin: vingt femmes et quatre hommes sont mis en état d'arrestation après avoir subi de tels sévices qu'ils ont dû être transportés à l'hôpital. A Zymno, l'église est démolie le 27 juin, à Steniatyn, elle est fermée le 20 juin. A Jouriiv, la chapelle est incendiée, l'église locale est démolie le 23 juin. A Khodyvantzi la chapelle est mise sous scellés le 20 juin, le prêtre frappé d'une peine de trois mois de prison et déporté. A Nedegiv, Pidladiv, Ratytchiv, les églises sont démolies le 27 juin. A Gernyky, l'église est incendiée le 30 juin, le prêtre est arrêté et mis à la disposition du procureur pour avoir dit la messe. A Pidsadkiv, l'église est démolie

en 1937 et les matériaux sont employés pour construire une école. Le staroste Vielanovsky a donné l'ordre de démolir la chapelle mortuaire (morgue). A Lakhivtzy, l'église est démolie le 28 juin. A Ratkiv, l'église est démolie le 28 juin. A Doudriv, l'église est démolie le 28 juin. A Knitchyn, Lykochyn, Stare-Selo, les églises sont démolies le 25 juin. Et tout cela dans un seul district. Les gens ne dorment ni le jour ni la nuit, ils restent en prières. Près des églises, sur place, des villages entiers restent agenouillés, barrant la route à la police pour qu'elle ne s'empare des croix dans le but de démontrer, de cette façon, que les biens ont passé dans d'autres mains, en l'occurrence à l'Eglise catholique. Tous ces faits doivent consterner tous les chrétiens et, j'ose l'espérer, tous les citoyens raisonnables de la Pologne.

Malheureusement, des choses pareilles ne se passent pas seulement sur les territoires de Kholm et de Pidlassia. Les mêmes actes, bien que sans démolitions ni incendies d'églises, sont également poursuivis en Volhynie. Là-bas, l'œuvre dite de « revendication » suit son cours. Les officiers du K. O. P. (Korpus Obrony Pogronitcha, le Corps de Défense des Frontières) émettent le mot d'ordre, affirmant que pendant l'année courante, 3.500 orthodoxes doivent se convertir au catholicisme. Un journal polonais « Slovo Naroda » assure à ses lecteurs qu'il n'y a pas lieu de se plaindre du fait que le gouverneur est absent de Volhynie. Il peut rester à Varsovie car la politique, en Volhynie, est dirigée par l'armée. Aujourd'hui même, je viens de lire dans un journal — hélas catholique — le récit de la façon

IV.



Vue de l'emplacement de l'église démolie de Serebrytche,
district de Kholm



Ruines de l'Eglise de Bouzno, district de Hroubechiv

dont s'est déroulée la Fête-Dieu, à Stary Vychni-
vetz, une localité de Volhynie. On y écrit : « notre
église catholique vide jusqu'à présent a été, ce jour
de fête, pleine de monde. La population naguère
orthodoxe est venue en masse et pleurait ». Il est
bien difficile d'affirmer que c'étaient des larmes de
joie à l'occasion du retour au giron de l'Eglise des
ancêtres. C'étaient plutôt des larmes de douleur et
de désespoir. Ce journal en parle en quelques mots
et ajoute en suite : « c'est vrai, l'action du K. O. P.
ne se passe pas sans larmes et sans protestations
mais l'esprit et la culture polonaise doivent passer
outre ; le signe du diable a disparu ». Ainsi écrit ce
journal de Volhynie.

Nous sommes donc en présence d'un système.
Chez nous, en Galicie, les choses se passent un peu
autrement. Ici on poursuit une action dite « pour
les Lemkis » (les montagnards) et une autre plus
ridicule « pour les Houtzouls ». Ici, on cherche
à s'emparer de la petite noblesse par l'argent, par
l'appel aux plus bas instincts, par tout un appareil
administratif composé de voivodes, starostes, poli-
ciers et mouchards. Et c'est afin de mettre cette
noblesse en discorde avec son peuple, au lieu de
la laisser au sein de la communauté nationale, pour
qu'elle puisse créer des sentiments de loyauté envers
la Pologne.

Messieurs ! Tous ces faits provoquent une amer-
tume profonde parmi notre peuple, aussi bien
parmi les Uniates que parmi les Orthodoxes. Nos
deux peuples ont déjà une expérience qui date du
XVII^e siècle et qui montre les suites d'une politique

pareille. Les Ukrainiens ont tout fait pour assurer un accord entre nos deux peuples, justement à l'heure actuelle qui est d'une importance historique. Nous avons tout fait afin que Moscou n'ait jamais plus un prétexte pour intervenir, comme protecteur de l'Eglise orthodoxe, comme défenseur des peuples slaves. Or, aujourd'hui, dans chaque famille ukrainienne, dans chaque maison ukrainienne, qu'elles soient catholiques ou orthodoxes, les femmes et les enfants tremblent d'indignation en lisant les journaux relatant ces actes de folie. (une voix dans la salle : exagération !)

Non, M. le général Zarytzki ! Je suis un homme sensé, je sais quelle indignation règne dans notre peuple et je pense que personne ne peut prendre à la légère ce qui se passe.

Le Président du Sénat : M. le sénateur, il ne vous reste que deux minutes.

M. Loutzky continue : Messieurs ! Je ne veux agacer personne car l'affaire demande du calme et de la pondération. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas voter le projet, mais ce n'est pas une obstruction vis-à-vis du Saint Siège. Par notre vote, nous protestons seulement contre les faits douloureux qui se passent presque chaque jour, spécialement dans les provinces de Kholm et Pidlassia. Nous protestons mais nous voulons conserver le plus grand calme au milieu de notre peuple car nous nous rendons compte que la politique n'est pas une affaire de nerfs et de sentiments. Nous avons déjà pâti des résultats d'une politique polonaise sembla-

ble; nous ne voudrions certainement pas arriver aux mêmes résultats, c'est pourquoi nous faisons un appel à vous tous pour que, non pas dans cette Chambre, mais devant votre peuple et devant votre gouvernement, vous fassiez valoir à qui de droit que cela ne peut pas durer. Notre peuple ne peut comprendre qu'un staroste puisse être mis en disponibilité pour non exécution d'un ordre concernant le blanchissage des clôtures et que cependant tous les méfaits dont je viens de parler restent impunis. Nous vous avertissons qu'une politique pareille est bonne pour la Russie mais bien dangereuse pour la Pologne et pour nos deux peuples. (applaudissements sur les bancs ukrainiens).

INTERPELLATION

du Dr BARAN, Député à la Diète Polonaise, adressée au Premier Ministre de la République Polonaise, au sujet de la destruction par l'ordre des gouverneurs de district (starostes) de cent sept églises orthodoxes, faits survenus dans le cours des mois de juin et juillet 1938, sur le territoire de la Province (voïvodie) de Lublin, ainsi qu'au sujet des persécutions religieuses et poursuites intentées contre le clergé et les fidèles orthodoxes, sur le territoire de ladite province.

Le 6 juillet 1938, j'ai déposé une interpellation adressée à M. le Premier Ministre et relative à la situation actuelle désespérée de l'Eglise orthodoxe autocéphale, de son clergé et de ses fidèles, sur le territoire de la Province de Lublin habité par une population ukrainienne orthodoxe. Il s'agissait également de rapports qui ne sont pas encore réglés, sous forme de lois spéciales, entre la république polonaise et l'Eglise Autocéphale Orthodoxe en Pologne. Cette interpellation a été agréée par M. le Président du Séjm (Diète) en assemblée plénière du 3 juin 1938, et copie en fut communiquée à M. le Premier Ministre.

Dans cette interpellation, j'ai mis en lumière, en citant les faits multiples, en indiquant lieux, temps

et noms, la situation tragique de l'Eglise Autocéphale Orthodoxe en Pologne, de son clergé et des fidèles habitant la province de Lublin. J'ai relaté la transformation d'églises orthodoxes — dont la plupart des fidèles ne furent jamais uniates — en églises catholiques romaines; j'ai dénoncé la fermeture, l'incendie et la destruction en masse des maisons de Dieu, par ordre du pouvoir administratif assisté de la police d'Etat. Enfin, j'ai insisté sur la persécution du clergé et des fidèles pour motifs religieux et sur l'expulsion de prêtres de paroisses libres pour avoir célébré la messe orthodoxe.

Entretiens, alors que mon interpellation était déjà déposée, la situation de l'Eglise orthodoxe, du clergé et des fidèles, dans les régions précitées, s'est aggravée. Ces jours derniers, et avant le 18 juillet 1938, de multiples faits nouveaux de destruction d'églises orthodoxes se sont produits. Nous citerons tout spécialement le cas du couvent de Tourkovytchi, district de Hroubechiv, lieu de pèlerinage où se rendent par dizaines de milliers les fidèles orthodoxes, qui, après avoir été dépossédé de son église avec plusieurs annexes, a vu disparaître, le 16 juillet 1938, sa chapelle qui a été démolie par ordre des autorités le lendemain de la grande fête du 15 juillet. Il s'agit d'une chapelle qui abritait une image très vénérée et où prenait naissance la source Houtchva réputée miraculeuse.

Le même jour, le 16 juillet, fut également démolie, par ordre du staroste, l'église de Savyn, district de Kholm. Bâtie en 1867, cette église était l'église officielle; le vicaire, Ksenophont Milkov, était appointé à raison de 20 zlotys par mois. Il avait le

droit d'exercer les fonctions d'officier civil et enseignait la religion à l'école locale. On le renvoya et, pour le moment, il est assistant dans une paroisse orthodoxe, à Sytchyn, district de Kholm. Par suite de ces mesures, la population orthodoxe de la ville de Savyn est maintenant privée à la fois de son église et de son pasteur. Cette église a été démolie, après avoir été remise à neuf au printemps de cette même année, aux frais de la population et grâce à une dotation de 300 zlotys faite par le Staroste de Kholm et provenant de fonds publics.

Par l'ordre du Staroste de Tomachiv, un M. Casimir Vielanowski, l'église de la bourgade Lachtchiv, district de Tomachiv, fut détruite entre le 4 et le 7 juillet 1938 sous la direction personnelle du maire de la commune de Lachtchiv, Casimier Khmel, assisté par un détachement de la police d'Etat, baïonnette au canon, sous les ordres du commandant du poste de police de Tychivtzi. Les travaux de démolition de cette grande église remise à neuf en 1936 pour 3.000 zlotys furent exécutés par des ouvriers polonais amenés spécialement à cet effet et payés pour cela à raison de 5 zlotys par jour.

Le lundi 4 juillet 1938, au petit jour, le maire précité, Casimier Khmel, arriva sur les lieux en compagnie d'un fort détachement de police, baïonnette au canon, d'un chien policier et de plusieurs ouvriers polonais recrutés dans les localités voisines. La démolition fut entamée immédiatement.

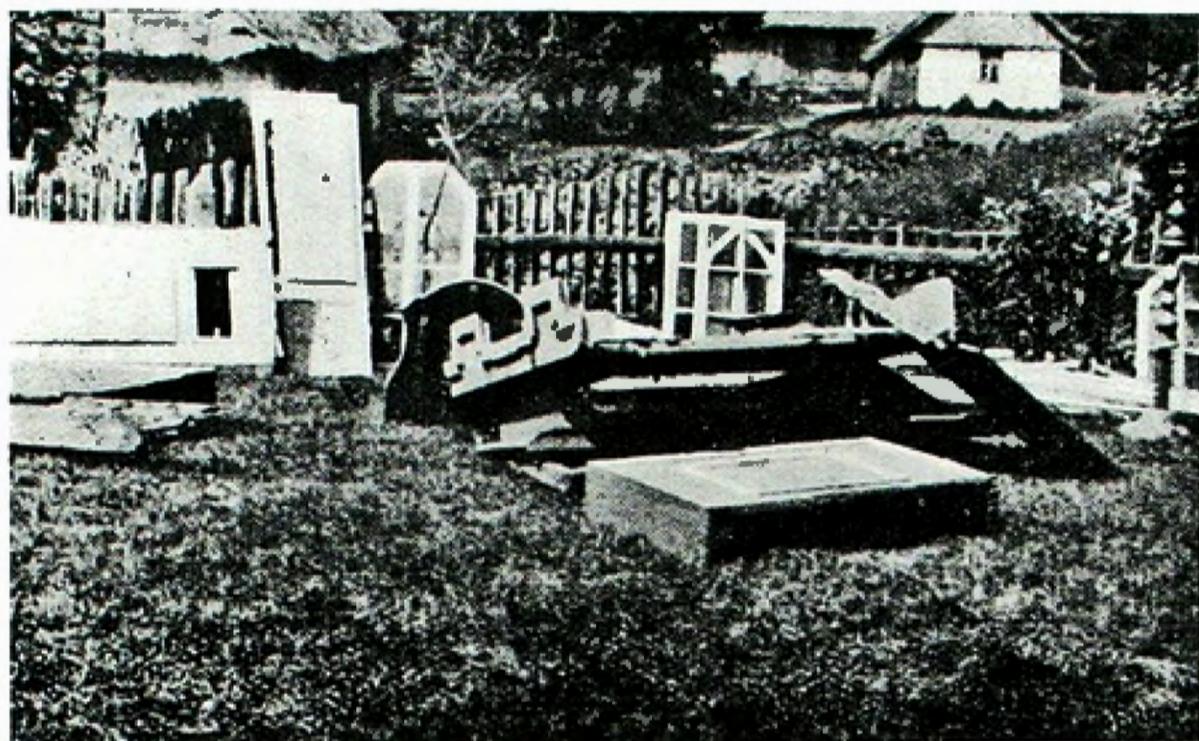
A noter que cette église desservait toute une région dont la population orthodoxe est de plusieurs milliers de personnes.

A la nouvelle de cette profanation, des centaines d'Ukrainiens orthodoxes accoururent sur les lieux : jeunes et vieux, femmes et hommes. Des cris déchirants s'élevèrent de cette foule atterrée, et alors, la police d'Etat se mit à l'œuvre pour repousser les fidèles à coups de matraques et de crosses de fusils. Le chien fut lancé contre les enfants. Beaucoup de personnes furent grièvement blessées.

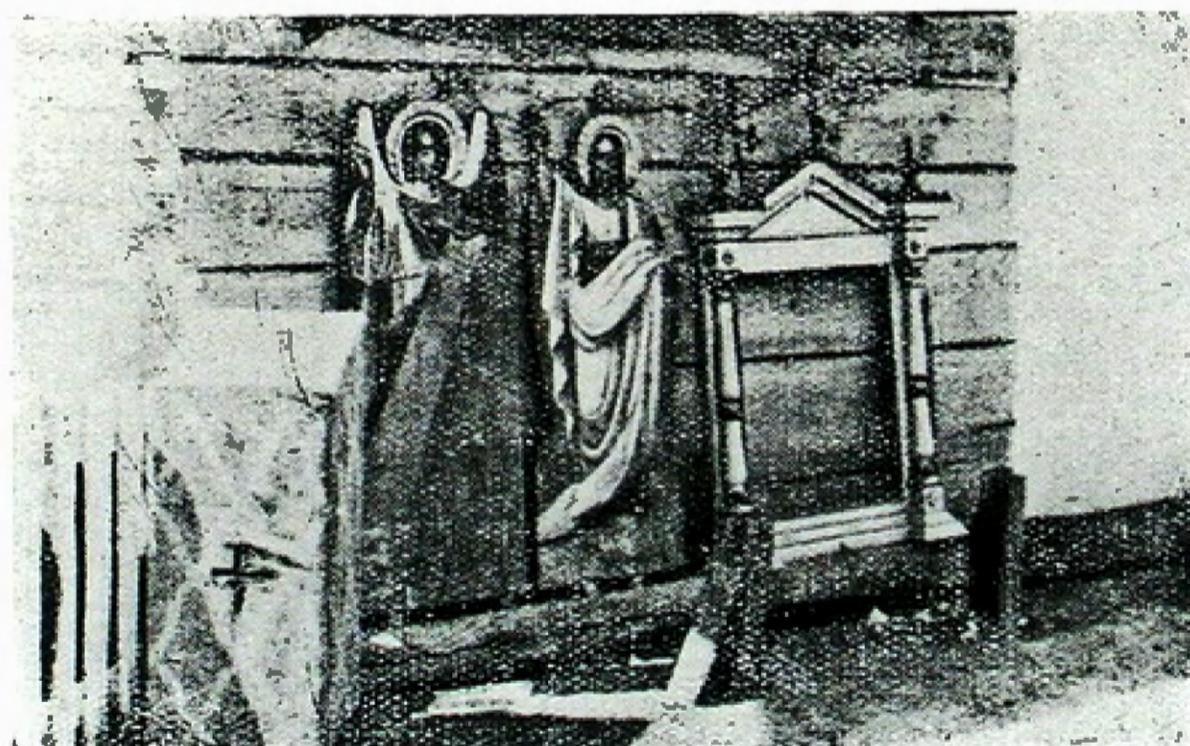
La police établit autour de l'église un cordon qui demeura sur place durant toute l'exécution des travaux, soit trois jours. La population orthodoxe ukrainienne, réduite à l'impuissance devant la force armée ne put protester contre la démolition de son église que par ses lamentations. L'expression de sa douleur était déchirante. Une jeune fille de vingt-cinq ans, Anastasie Kosak, s'écria au cours d'une crise de larmes : « Défendez l'église, autrement, nous n'aurons plus de lieu où prier ». Elle fut conduite au poste de police où le commissaire, Mietchilas Mattchynski, l'accabla d'injures grossières et de coups de matraque avant de rédiger le procès-verbal. D'autres fidèles furent également conduits au poste, et on les menaça de déportation s'ils n'abjuraient pas la religion orthodoxe au profit de la religion catholique romaine.

L'église démolie de Lachtchiv avait comme pasteur l'abbé Pavlovsky. Ce prêtre était entretenu par la population ukrainienne orthodoxe et desservait, par ordre du Métropolitain de Varsovie, des villages voisins tels Ratytchiv, Zymno, Moratyn, d'autres encore, où les églises orthodoxes étaient aussi démolies.

V.



Ce qui reste de l'église démolie de Rostoky, district de Kholm



Les objets de culte appartenant à la même église
et sauvés de la destruction

Avant de commencer les travaux de démolition de l'église, le maire Khmel déjà cité, se rendit, entouré de la police, baïonnette au canon, chez l'abbé Pavlovsky, le sommant d'enlever de l'église les sacrements et l'emmena au temple manu militari. L'abbé Pavlovsky arrivant à l'église, l'escorte policière s'approcha de l'autel en même temps que lui, et le maire Khmel demeura tête couverte afin de bien marquer son irrespect pour le culte orthodoxe. Le prêtre fut contraint d'emporter les sacrements hors de l'église, sous menace d'être déféré devant le procureur de la République à Zamost.

L'église de Lachtchiv a été complètement détruite. Une partie du matériel fut vendue par le maire aux Polonais de l'endroit ou des environs et l'autre partie est à vendre. Les ouvriers polonais occupés à la démolition ouvrirent le tombeau du curé défunt André Karolynsky, mort il y a quarante ans et enterré près de l'église selon la coutume orthodoxe. Les profanateurs cherchèrent la croix en or qui selon la légende devait se trouver dans le cercueil. N'ayant rien trouvé, ils remirent le cercueil en place et brisèrent la pierre tombale. Ni le maire, ni la police n'intervinrent pour faire cesser cette profanation. Les arbres entourant l'église furent abattus afin que rien ne vint rappeler qu'à cet endroit, durant un siècle, s'élevait une église orthodoxe. Quant à l'emplacement même, il est destiné à la construction d'une plaine de sports pour la jeunesse polonaise.

Le 15 juillet 1938, on a détruit l'église orthodoxe du hameau de Siletz, district de Kholm, bâtie en 1876, après la suppression par les Russes de l'union

des Eglises. Cette localité, avec sa chapelle de Sainte Anne et une source miraculeuse est un lieu de vénération pour la population orthodoxe où se rendaient en pèlerinage même des catholiques. La chapelle a été démolie et tout le matériel a été jeté à l'eau.

Au cours de la démolition des églises et chapelles orthodoxes, les images et objets du culte sont systématiquement profanés. Dans les villages de Depoulytchi et Serebrytche, district de Kholm, en juillet 1938, les églises récemment restaurées ont été démolies et les cloches achetées à crédit par la communauté furent enlevées. Comme la dette n'est pas encore éteinte, ceux qui ont signé les lettres de créance doivent continuer à payer alors qu'ils n'ont plus ni les églises ni les cloches.

Je peux citer des dizaines de cas semblables concernant la destruction d'églises orthodoxes par ordre des autorités locales. Pour être bref, je ne citerai que les localités où, au cours des deux derniers mois, c'est-à-dire pendant la dernière session de la Diète, 107 églises furent démolies et trois autres incendiées sans que les auteurs de ces attentats aient été appréhendés. Ces faits se sont passés sur le territoire de la province de Lublin, et notamment dans les localités suivantes :

District de Bila-Pidliska: 1, Bila-Pidliska; 2, Konstantyniv; 3, Zahoriv (l'église et 5 chapelles); 4, Mejylissia; 5, Kievetz; 6, Moden; 7, Kostomoloty; 8, Zabolotiv.

District de Bilhorai: 1, Bichtcha; 2, Lypyn; 3, Khmilok; 4, Zamkh; 5, Obchtcha; 6, Kniazpil.

District de Kholm: 1, Pobolovytychi; Kolentchitzi; 3, Tcherniiv; 4, Lechtchany; 5, Berezno; 6, Roztoka; 7, Svirza; 8, Serebrychtche; 9, Kulyk; 10, Dobromysl; 15, Husynne; 16, Savyn; 16, Silec (1 église et deux chapelles); 18, Pokrovnia.

District de Hroubechiv: 1, Zabirtzi (ancienne église); 2, Zabirtzi (nouvelle église); 3, Busno; 4, Laskiv; 5, Verechyn; 6, Horodlo; 7, Luchkiv; 8, Hrebenne; 9, Borodytzi; 10, Diakoniv; 11, Horodok Nadbouzny; 12, Horochtchytzi; 13, Koulakovytychi; 14, Oubrodovytychi; 15, Kopyliv; 16, Tchorovytychi; 17, Kryliv; 18, Holubie; 19, Slipce; 20, Kosmir; 21, Tchomiv; 22, Housynne; 23, Koblo; 24, Terebin; 25, Malkiv; 26, Yaroslavetz; 27, Myniany (incendie); 28, Ochtchiv; 29, Prehorile; 30, Striltzi; 31, Modryn; 30, Tourkovitchi.

District de Tomachiv: 1, Charovola; 2, Zamlynie; 3, Doubyna; 4, Lachtchiv; 5, Novosilky (incendie); 6, Typin; 7, Klatvy; 8, Zernyky (incendie); 9, Pankiv; 10, Youriiv; 11, Mykulyn; 12, Tarnovatka; 13, Vitkiv; 14, Khodywantzi; 15, Neladva; 16, Hæpkiv; 17, Moriatyn; 18, Zymno; 19, Nedeziv; 20, Polediv; 21, Pyniany; 22, Ratytchiv; 23, Possadiv; 24, Lakhivtzi; 25, Radtchiv; 26, Duktiv; 27, Kmitchyn; 28, Loukochyn; 29, Staré Selo; 30, Radostiv; 31, Babtche; 32, Vakiiv; 33, Nabroz; 34, Riplyn; 35, Prursk.

District de Wolodava: 1, Korolivka; 2, Holovno; 3, Zberegé; 4, Ouhniv; 5, Vytytchno; 6, Loukovok; 7, Kolekhovytyck; 8, Loubine; 9, Holechiv; 10, Hola.

District de Zamost: 1, Chevnia.

Il en résulte que, au cours des mois de juin et juillet 1938, les édifices religieux démolis se dénombreraient comme suit : 1) Bila Pidlaska : 8 églises et 5 chapelles ; 2) Bilhorai : 6 églises ; 3) Kholm : 18 églises et 2 chapelles ; 4) Hroubechiv : 31 églises (1 incendiée) ; 5) Volodava : 10 églises ; 6) Zamost : 1 église.

Parmi ces églises démolies sur l'ordre des starostes se trouvaient des monuments d'architecture locale précieux pour leur valeur artistique ou archéologique. Les démarches faites par certaines délégations auprès des ministères pour éviter ces attentats, de même que les démarches des autorités de l'Eglise Autocéphale orthodoxe et de personnalités importantes, n'ont eu aucune suite. Les cas de fermetures, de destructions, d'incendies des églises orthodoxes, de poursuites, de punitions et d'expulsion du clergé orthodoxe par l'autorité pour avoir assuré le service du culte, de conversions forcées à la religion catholique romaine, de déportations de la population ukrainienne orthodoxe, ont été l'objet d'interventions devant le gouvernement polonais, en date du 6 juillet 1938, de la part des députés comme l'abbé Volkov, M. Skrypnyk et moi-même. Les sénateurs Lutzky et Maslov en ont fait état au Sénat le 14 juillet 1938, au cours des débats qui ont eu lieu relativement à la convention du 20 juin 1938 entre le Saint Siège et la République Polonaise concernant les biens, églises et chapelles expropriées dans leur temps par l'ancien gouvernement de la Russie. Deux mémorandums circonstanciés et toute une série de notes ont été remis au gouvernement, dans le début de juillet, par des délégations de la population orthodoxe de la province de Lublin.

Cette documentation fut présentée par des délégations spéciales à la Présidence du Conseil des Ministres, au Ministère des Affaires Intérieures et au Ministre des Cultes. Toutes ces démarches sont demeurées sans suite et aucune de ces délégations n'a été reçue par les ministres.

Dans la province de Lublin, diocèse orthodoxe de Varsovie-Kholm, toute une série d'églises ont été démolies ou incendiées, même celles qui avaient été agréées officiellement par une commission mixte composée du Métropolitte Dionise, archevêque de Volhynie, de Mgr Alex, archevêque de Polissia et Pinsk, de Mgr Alexandre et des représentants du gouvernement. Il avait été spécifié, en effet, que, dans la province de Lublin, 112 localités conserveraient leurs églises orthodoxes, tant paroissiales que filiales. (suit la liste des 112 localités).

La confrontation des noms des localités où les églises orthodoxes ont été démolies ou incendiées avec les noms cités ci-dessus, démontre que, au cours de ces deux mois, on a détruit les églises officiellement destinées à assurer le culte de la population orthodoxe. Le gouvernement, les députés et sénateurs polonais ainsi que la presse polonaise ont prétendu que les églises orthodoxes transformées en églises catholiques, fermées, incendiées ou démolies, étaient celles que, jadis, en 1875, le gouvernement russe avait saisies, au moment de l'abolition de l'Eglise uniate.

Or, ce n'est pas vrai. Les églises orthodoxes revendiquées, transformées en églises catholiques-romaines ou écoles polonaises, démolies ou incen-

diées, n'ont pas, la plupart du temps, été construites par les Uniates. Pour le prouver, je donne ci-dessous les noms des localités en cause, la date de construction de leur église et leur sort depuis la restauration de l'Etat Polonais. Toutes les églises citées se trouvent sur le territoire de la province de Lublin. (suit une liste des églises déjà citées dans la liste précédente, avec indications précises sur leur sort).

Au total, 98 églises orthodoxes, construites soit avant l'Union de Berest de 1596, soit après l'abolition de l'Union, c'est-à-dire postérieurement à 1875. Elles ne peuvent pas être comprises dans la convention au sujet des revendications, conclue entre le Saint Siège et la République Polonaise le 20 juin 1938. Parmi les églises détruites, l'on peut citer les plus anciennes de toutes celles qui existaient sur le territoire de la République Polonaise comme celle de Chtchebrechin, par exemple, qui datait de 1184, celle de Kornytza (1578), la cathédrale de Bila Podliska (1582) l'église de Zamost de 1589 et celles de Kholm, Vroslavetz, Modryn dont la date de construction n'est pas exactement connue mais qui est certainement antérieure à l'an 1596. Tous ces trésors d'architecture ont été complètement anéantis par ordre des autorités. C'est une perte irréparable pour l'histoire de la civilisation.

Après la guerre mondiale, 16 églises démolies ont été reconstruites sous la domination polonaise. Ce sont, dans le District de Bila-Pidliska: 4 (Bila-Pidliska, Kievetz, Koden, Kostomoloty), dans celui de Bilhorai: 6 (Bichtcha, Khmilok, Kniazpol, Lypyn, Obsk, Zamkh), dans celui de Hroubechiv: 3

(Bouarno, Horodio, Terebin); enfin dans celui de Vlodava : 3 (Holo, Lubin, Vytychno).

La valeur des églises démolies et incendiées s'élève à plusieurs millions de zlotys.

Pour donner une idée de l'état actuel des choses, je cite ci-après les chiffres de la population uniate et ceux des églises uniates en 1874, dans le diocèse uniate de Kholm, en me basant sur le recensement officiel du dit diocèse pour l'an 1875, c'est-à-dire juste avant l'abolition de l'Union qui eut lieu en 1875. Le diocèse uniate de Kholm fait aujourd'hui partie du diocèse orthodoxe de Varsovie-Kholm.

Decanate	Nombre des Uniates	EGLISES		TOTAL	Nombre des fidèles	
		Paroisses officielles	Filiales		d'une paroisse	d'une église
Bilhorai	21.215	17	3	20	1250	1060
Hroubechiv	28.615	31	17	48	920	600
Zamost	15.590	22	6	28	710	560
Krasnostav	13.847	21	2	23	660	600
Tomachiv	27.174	30	35	65	910	420
Kholm	19.531	26	40	30	750	650
Bilsk	31.016	30	3	33	1030	940
Volodava	99.429	31	1	32	1270	1230
Konstantyniv	22.878	22	—	22	1040	1040
Radyn	24.577	16	1	17	1530	1440
Sokoliv	5.274	10	2	12	530	440
Total :	249.146	256	74	330	970	760

Il en résulte que, lors de l'abolition de l'union des Eglises de 1875, dans le diocèse de Kholm (anciennement uniate), le nombre des fidèles (presqu'exclusivement de nationalité ukrainienne) était de 249.146, avec 330 églises, dont 256 paroissiales et 74 filiales, de sorte qu'une église desservait 760 fidèles et une paroisse 970 fidèles. Depuis l'introduction de l'orthodoxie, c'est-à-dire à partir de 1875, il a été construit des églises dans 9 localités, de sorte que le nombre des églises orthodoxes s'élevait en 1914 à 340 environ.

Actuellement, sur le territoire de la province de Lublin, il existe 54 églises orthodoxes officielles. Le nombre des fidèles orthodoxes y serait, suivant le recensement de 1931, de 210.400 dont 200.000 ukrainiens. Le nombre total de la population orthodoxe, compte tenu de l'accroissement de la population pendant les sept dernières années, s'élèverait au chiffre de 230.000. Pour cette population dispersée sur un vaste territoire, ce chiffre de 54 églises paroissiales et filiales officielles est absolument insuffisant. En effet, une église orthodoxe officielle correspond à 4260 fidèles.

Le rite uniate (catholique-grec) en Galicie, laquelle touche à la province de Lublin, ressemble beaucoup au rite orthodoxe, il utilise la même langue liturgique, le slavon. Dans les districts voisinant avec les provinces de Lublin et de Lwow, il y aurait, selon le recensement de 1931 : dans le district de Sokal, 69.260 fidèles catholiques-grecs, avec 41 paroisses, soit 1700 fidèles par église, dans le district de Loubatchiv : 44.696 catholiques-grecs et

25 paroisses, soit 1780 fidèles par église ; dans celui de Jaroslav : 53.238 fidèles et 31 paroisses, soit 1680 fidèles par église.

Dans les Eglises orientales (uniates et orthodoxes), contrairement à ce qui se passe dans l'Eglise catholique-romaine, une paroisse et son pasteur desservent un nombre relativement restreint de fidèles. Il y a beaucoup d'églises, mais elles ne sont pas grandes. La population tient à avoir une église près de ses habitations pour la raison que le rite oriental exige de ses fidèles une présence aux offices plus longue et plus fréquente ; ils prennent dans les cérémonies religieuses une part active tandis que dans l'Eglise catholique-romaine, il n'y a pas de participation des fidèles dans les services religieux.

Si je m'étends sur ces considérations, c'est pour mieux prouver qu'il n'y a pas de raison de priver d'églises la population orthodoxe de la province de Lublin, car le maintien du culte ne peut que servir les intérêts de l'Etat. Et pourtant, pour toute cette population, on n'a conservé que 54 églises. Cent cinquante églises environ ont été expropriées ; dans ce nombre sont comprises celles qui n'avaient pas été construites au temps de l'Union, le reste a été démoli ces jours derniers sur l'ordre des autorités administratives, en dépit des protestations des fidèles orthodoxes qui considèrent cette destruction comme une injustice et une injure. Ces sentiments sont compréhensibles pour tout homme civilisé, sans distinction de religion ni de nationalité, mais, a fortiori pour l'homme religieux et pratiquant.

La démolition systématique des églises orthodoxes, dans la province de Lublin, a mis en deuil toute la population orthodoxe de Pologne et cette douleur a été partagée par la population ukrainienne catholique. Je dois ajouter que, pendant les journées des 18 et 19 juillet 1938, on a encore abattu quelques églises orthodoxes; cette action continue et, bien souvent, la population orthodoxe locale doit couvrir les frais de destruction qui atteignent parfois mille zlotys. A la date d'aujourd'hui, 112 églises ont ainsi été démolies.

Je citerai d'autres cas de persécutions et de punitions infligées à des prêtres orthodoxes pour avoir exercé leurs fonctions sacerdotales et servi leurs fidèles :

District de Bilhorai: 1) l'abbé Oliinyk, 2) l'abbé Zpol, 3) l'abbé Valtchenko, 4) l'abbé Kloutch ont été frappés d'une amende de 200 à 500 zlotys.

District de Volodava: 1) l'abbé Fedorenko, 2) l'abbé E. Okhnytch, 3) l'abbé Loulakevytch, 4) l'abbé Kalitchouk, 5) l'abbé Kochevy, 6) l'abbé Biletzky ont été frappés d'une amende de 500 zlotys.

District de Hroubechiv: 1) l'abbé Sadko, amende de 300 zlotys; 2) l'abbé Skorko, 300 zl.; 3) l'abbé Okhab, 400 zl.; 4) l'abbé Zakhozy, 200 zl.; l'abbé Pazynsky, 500 zl.; 6) Mgr Bokievytch, 300 zl.

District de Tomachiv: 1) l'abbé J. Lysiouk, amende de 1200 zl.; 2) l'abbé J. Zoukovsky, 2 mois de prison; 3) l'abbé H. Kosmiy, 2 mois de prison; 4) l'abbé J. Chelinsky, 3 mois de prison; 5) l'abbé

O. Krysovytch, 1 mois de prison ; 6) l'abbé K. Jakymtchouk, 4 mois de prison ; 7) l'abbé Demtchouk, 2 mois de prison.

Le curé de la paroisse de Hroubechiv a été frappé d'une amende de 400 zl. pour des prières dites dans un cimetière commun où, depuis un temps immémorial, les prières ont été dites et où les morts ont été enterrés librement.

Pour donner une idée de l'état de choses existant dans la province habitée par les ukrainiens orthodoxes, je citerai l'attitude du chef de district de Tomachiv, M. C. Vielanovski. Ce fonctionnaire d'Etat porta atteinte à l'autorité du chef de l'Eglise orthodoxe en Pologne, S. E. le Métropolitte Dionise, en le traitant publiquement de saboteur et de violateur de la loi et des prescriptions gouvernementales. Il y a lieu de signaler que le nommé Vielanovski, au cours des onze années d'exercice de son pouvoir dans le pays de Tomachiv, non seulement n'a pas atténué l'antagonisme existant entre la population catholique et orthodoxe, mais au contraire a fait naître une atmosphère de haine entre les fidèles des deux cultes et, par son action de destruction vis-à-vis des églises orthodoxes, a créé un véritable chaos. Par ces procédés, il a largement contribué à l'extension du communisme et à l'apparition du sectarisme qui, tous deux, ont amené la pénible « pacification » de 1936. Le nombre de chapelles et d'églises démolies sur le territoire de son district donne une image de la ruine de l'Eglise orthodoxe.

Les autorités administratives poursuivent les fidèles orthodoxes sur le territoire de la province de Lublin dans le but de leur défendre l'exercice de

leur culte et la fréquentation de leur église. Les faits énumérés dans mon interpellation du 6 juillet et cités aujourd'hui, de même que ceux invoqués le même jour par des députés ukrainiens et par les sénateurs ukrainiens le 14 juillet 1938, en donnent des preuves irréfutables.

Je soutiens intégralement les questions posées au gouvernement dans mon interpellation du 6 juillet 1938 et je demande :

1°) Le gouvernement est-il disposé à vérifier les faits cités ci-dessus et relatifs à la démolition et à l'incendie des églises orthodoxes, à la persécution et aux punitions infligées au clergé orthodoxe pour exercice de pratiques religieuses et célébration du service divin, à leur déportation et à leur expulsion, à l'injure et à la dénigration, par le chef du district Vielanovski, du chef de l'Église orthodoxe, S. E. le Métropolitaine Dionise, enfin aux chicanes dont est l'objet la population orthodoxe pour l'exercice de sa religion ?

2°) Le Gouvernement est-il disposé à poursuivre les fonctionnaires de l'Administration, les chefs de district en premier lieu, pour avoir provoqué les faits cités dans mon interpellation ?

3°) Le Gouvernement peut-il donner aux fidèles orthodoxes et au clergé une garantie contre toutes poursuites illégales ?

4°) Le Gouvernement peut-il justifier la démolition en masse d'églises orthodoxes par l'ordre des

autorités, dévoiler le but de cette action et voudra-t-il réparer les dégâts occasionnés par les mesures intempestives de certaines autorités d'Etat?

Varsovie, le 21 juillet 1938.

Dr Stephan BARAN,
Député à la Diète.

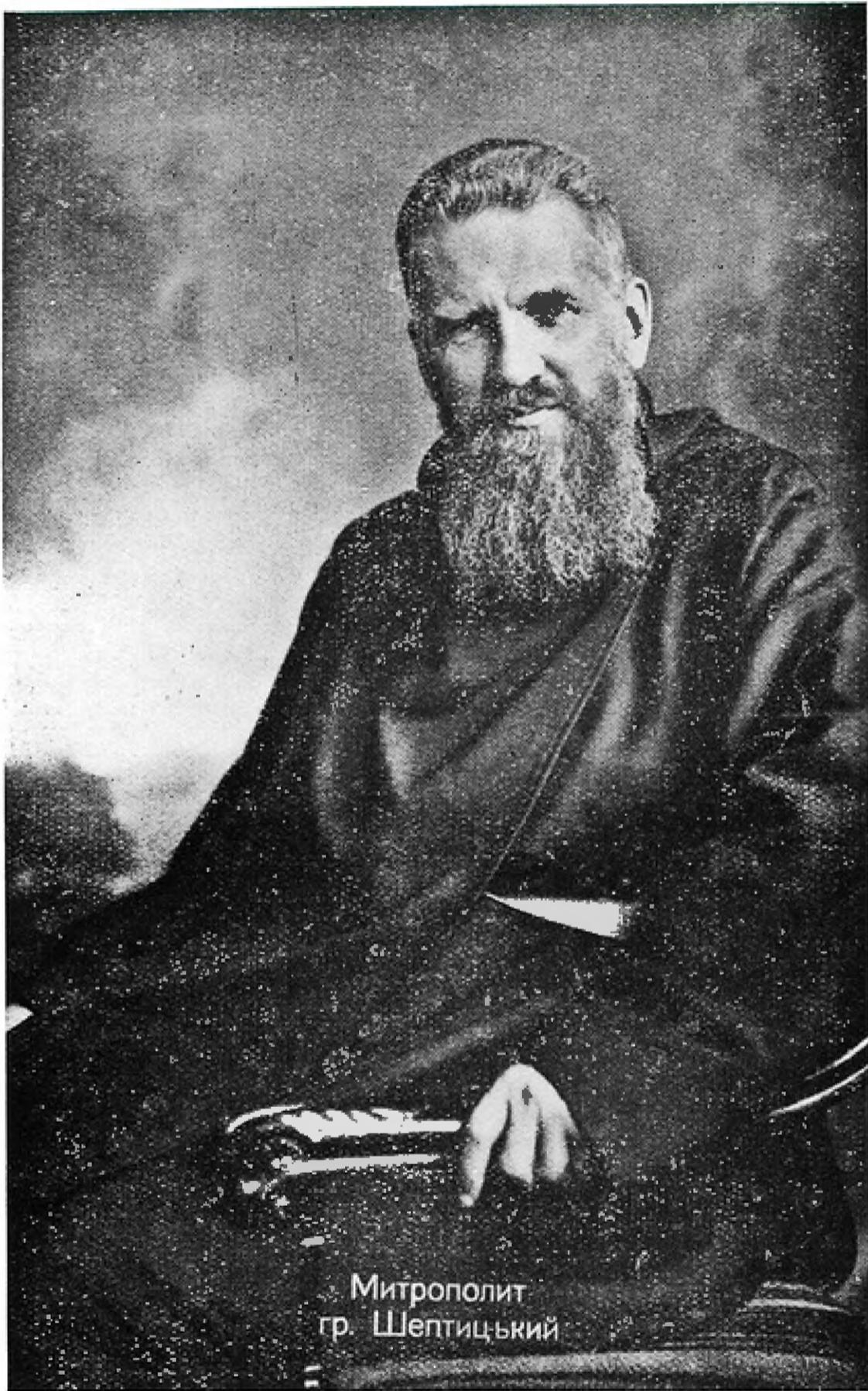
ANNEXE II

- a) *Lettre du Métropolitte Mgr André Cheptitzky, Archevêque de Léopol et de Galicie aux évêques et au clergé de l'Eglise gréco-catholique ukrainienne.*

 - b) *Lettre apostolique du saint et sacré Concile de l'Eglise orthodoxe autocéphale en Pologne, à tous ses fidèles, à l'occasion des persécutions dont ils sont l'objet.*

 - c) *Lettre apostolique de Mgr J. Théodorovytch, Archevêque de l'Eglise autocéphale ukrainienne du Canada et des Etats-Unis aux prêtres et aux fidèles de son Eglise.*
-

VI.



Митрополит
гр. Шептицький

S.E. le Métropolitte Mgr André CHEPTITZKY
Archevêque de Leopold et de Galicie,
chef de l'Eglise gréco-catholique ukrainienne

ANDRÉ CHEPTITZKY

METROPOLITE DE LEOPOL ET DE GALICIE

Aux Révérendissimes évêques, aux Chapitres et au Clergé de la province de Galicie. Paix en Notre-Seigneur et Grâce divine.

Les affreux événements qui se sont produits au cours de ces derniers mois me forcent à prendre la défense de nos frères non-unis persécutés, les Chrétiens orthodoxes de Volhynie, du pays de Kholm, Pidlassia et Polissia et à vous demander des prières et des actes de pénitence pour implorer du ciel la miséricorde divine.

Près de cent églises, dans ces régions, ont été démolies; d'autres, en grand nombre, ont été incendiées par des malfaiteurs inconnus et l'exercice du culte est interdit aussi bien dans les églises fermées qu'en plein air. Certaines de ces églises détruites étaient des monuments d'architecture religieuse précieux. La destruction s'est également étendue à des objets du culte. Les habitants ont été forcés d'embrasser la religion catholique de rite latin et de nombreux prêtres, vivant modestement avec les deniers de leurs pauvres fidèles et exécutant scrupuleusement les ordres reçus de leurs supérieurs se voient empêchés de remplir leur devoir pastoral par des expulsions, des amendes ou de la prison. On leur interdit l'enseignement du cathéchisme et la prédi-

cation dans la langue maternelle de leurs fidèles. Des innocents sont battus et chassés de leurs villages.

L'Eglise orthodoxe, dans notre pays, est en deuil. Les Eglises orthodoxes de l'étranger recommandent la prière et le jeûne pour obtenir du Ciel la cessation de ces persécutions. Toute la population orthodoxe de la Pologne est dans l'angoisse. Le peuple du pays de Kholm est blessé dans ses sentiments les plus nobles et les plus sacrés. Tous les chrétiens orientaux unis à l'Eglise catholique déplorent ce coup porté à l'action de l'Union des Eglises.

Ces faits se sont produits au moment même où le Gouvernement polonais proposait à la Diète la ratification de l'accord conclu entre le Saint Siège et l'Etat Polonais concernant les biens des paroisses unies jadis à Rome. En s'assurant ces coïncidences, les instigateurs et les exécuteurs de cette œuvre de destruction cherchent à rendre le Saint-Siège responsable de cette situation.

Les événements en cours dans le Pays de Kholm compromettent aux yeux de nos frères non unis l'idée même de l'Union des Eglises, en présentant l'Eglise catholique comme hostile et dangereuse pour les peuples orthodoxes. Aux yeux de la population qui compte en Pologne plusieurs millions de personnes, le Saint Siège est représenté comme complice des destructions d'églises; de cette façon, on creuse un nouvel abîme entre les Eglises orientales et les Eglises catholiques.

A qui faut-il imputer cette ruine matérielle et morale? Qui a osé, dans un Etat catholique et sous les yeux du représentant du Saint Siège, le Nonce apostolique, sous les yeux de nombreux évêques catholiques, porter un pareil coup à l'Eglise Universelle? Qui a osé, à l'encontre des intérêts de l'Etat et en dépit de la tradition établie par le Maréchal Pilsudski, accomplir ces actes sans précédents? Ceci ne pouvait avoir lieu que sous l'inspiration des ennemis occultes de l'Eglise catholique car c'est à eux seuls que cela peut profiter.

Pour faciliter la destruction d'une partie de l'Eglise Universelle et du peuple qui s'y rattache, ils ont pris comme prétexte la lutte contre les ennemis de l'Etat. Ils ont porté atteinte à l'Eglise catholique avec l'approbation tacite et parfois aux applaudissements frénétiques de nombreux catholiques. Nous n'avons même pas voulu nous adresser à nos frères catholiques du rite latin pour leur demander secours; ils auraient pu nous le refuser en nous considérant comme des citoyens déloyaux, malgré toutes les preuves du contraire.

Les ennemis occultes de la Chrétienté ne peuvent pas agir ouvertement en Pologne contre les Catholiques, car ceux-ci sont encore trop puissants. Ils agissent par la voie détournée mais on les reconnaît au but qu'ils poursuivent. Dans notre cas, encouragés par la certitude du succès, ils se sont tournés contre les paysans et les prêtres innocents du pays de Kholm, citoyens parfaitement loyaux de l'Etat. Leurs attaques sont injustifiables bien qu'elles soient présentées sous le couvert de formules patriotiques comme : « réparation des iniquités histo-

riques » et « suppression des traces d'esclavage ». C'est ainsi qu'ils poussent des catholiques inconscients à commettre des actes antichrétiens. En dirigeant fort habilement ces coups vers les Orthodoxes, ils frappent en même temps l'Eglise Catholique et se trahissent en montrant ce qu'ils sont en réalité : des ennemis de l'Eglise catholique et des ennemis de la Chrétienté.

Nous ressentons très douloureusement les souffrances de nos frères et nous devons blâmer la conduite antichrétienne de leurs persécuteurs. Nous considérons comme des actes de persécution la démolition des églises dont le peuple a besoin, l'interdiction du service divin, la punition infligée à ceux qui récitent des prières. Nous y voyons avec regret le triomphe des ennemis de l'Eglise, des franc-maçons, triomphe qu'ils obtiennent en portant atteinte à l'idée de l'Union des Eglises, à l'autorité de l'Eglise catholique et au prestige du Saint Siège. Il est de notre devoir de protester contre ces tentatives de faire naître le soupçon que la lutte contre l'Eglise orthodoxe serait approuvée par le Saint Siège.

Nous devons élever une protestation contre toute tentative de justification de cette persécution dans le pays de Kholm et de la lutte politique contre le peuple ukrainien, et cela avec le souci des intérêts de l'Eglise catholique. Il est possible que jusqu'ici l'opinion ne se soit pas rendu compte de la situation et que bien des catholiques ignorent ce qui se passe, toutefois, ce qui est arrivé est un avertissement grave pour la Pologne catholique. Quant aux persécutés et à nous-mêmes, nous trouvons notre conso-

lation dans la pensée que Dieu, dans sa Justice, considère nos souffrances: le sort des peuples est entre les mains du Tout-Puissant. Dieu peut changer les souffrances du peuple opprimé en bonheur durable et en faire la gloire et la victoire de la Sainte Eglise Universelle Catholique.

Donné à Pidluté, le jour du Grand Prophète Elie,
le 20 juillet de l'an de Grâce 1938.

ANDRE
Métropolitte

LETTRE APOSTOLIQUE

DU SAINT ET SACRÉ CONCILE DES ÉVÊQUES
DE LA SAINTE EGLISE ORTHODOXE AUTOCE-
PHALE EN POLOGNE, ADRESSÉE A SES FILS ET
FILLES FIDÈLES, LE 16 JUILLET 1936, POUR LES
CONFIRMER DANS LEUR FOI ET AMOUR.

« Que nul de vous ne souffre comme meurtrier,
» comme voleur ou malfaiteur, ou comme avide de
» bien d'autrui. Mais s'il souffre comme chrétien,
» qu'il n'ait pas honte; qu'il glorifie plutôt Dieu
» pour ce nom même. Car voici le temps où le juge-
» ment va commencer par la maison de Dieu. »

(1. St Pierre, 4, 15, 17.)

Quelle joie pour nous, nos frères et sœurs, de lire ces paroles apostoliques pendant les jours pénibles que nous vivons. On dirait que St Pierre les a écrites expressément pour nous, qu'il avait en vue notre situation actuelle et les jours que nous traversons. Nous savons tous ce qui vient de se passer dans les districts de Kholm et de Pidlassia (province de Lublin) où, depuis des siècles, rayonne la Sainte Eglise Orthodoxe, où, depuis toujours, nos ancêtres se distinguèrent par leur fidélité en la foi orthodoxe. Et aujourd'hui même, sur ces terres martyres vivent 250.000 orthodoxes qui étonnent le monde

entier par leur piété et leur fidélité à leur Eglise. Plus de cent de leurs églises ont été démolies mais, malgré tout, aucun d'eux n'a renié sa foi ni abandonné son église. Le fait que pour arriver à certaines fins on a dû employer des procédés aussi barbares que la démolition des églises et la profanation des sanctuaires, prouve la fidélité et l'inflexibilité des habitants de Kholm et de Pidliassa.

Nous vous témoignons notre plus profond respect et l'admiration de toute la sainte Eglise orthodoxe en Pologne et nous vous exprimons la douleur que nous ressentons tous à l'occasion des pertes que vous avez éprouvées. Nous sommes persuadés que vos peines sont également partagées par vos valeureux ancêtres qui, peut-être, au milieu des difficultés de leur existence, trouvaient leur consolation dans ces églises maintenant si cruellement et si impiètement détruites.

Nous comprenons combien vous êtes affligés aujourd'hui car il n'existe rien au monde de plus pénible que de voir, livrés à la destruction et à la profanation, des sanctuaires qui nous sont chers, non seulement à nous autres, mais encore à nos ancêtres. Mais combien est sereine et calme votre âme chrétienne, consciente que vous souffrez non comme des assassins, des malfaiteurs ou des voleurs mais comme de bons chrétiens fidèles à votre foi.

Nous partageons votre peine, cette peine due à ce que vous êtes privés des biens si chers à vos cœurs, mais nous vous rappelons que vous êtes purifiés comme les premiers chrétiens « pour un héritage incorruptible, sans souillure et inflétrissa-

ble, qui nous est réservé dans les cieux, tout prêt à paraître dans le dernier temps » (I. St Pierre 1. 3. 5.).

Nous vous rappelons et en même temps nous vous appelons à la joie et aux délices, conformément à ce qui a été écrit : « Dans cette pensée, vous tressaillez de joie, par diverses épreuves, afin que l'épreuve de votre foi soit plus précieuse que l'or, car c'est une chose agréable à Dieu que ce soit en vue de Lui que l'on endure des afflictions et que l'on souffre injustement » (I. St Pierre I 6.7 et 2. 19.).

Oui, c'est bien vrai que vous passez par une épreuve sans précédent qui ne laisse aucune place pour la joie, mais tout de même St Pierre nous console : « Mes bien aimés, ne soyez point surpris de l'incendie qui s'est allumé au milieu de vous pour vous éprouver, comme s'il vous arrivait quelque chose d'extraordinaire ». (I. St Pierre 4. 12). « C'est à cela en effet que vous avez été appelés. » (2. 12.)

Comme les premiers chrétiens, souffrant douloureusement, priaient pour leurs ennemis, ainsi, vous, de même, faites le bien à ceux qui vous font du mal « car c'est la volonté de Dieu que, en faisant le bien, vous fermiez la bouche aux insensés qui vous méconnaissent » (2. 15) « en vous en remettant à celui qui juge avec justice » (2. 23) « la face du Seigneur est contre ceux qui font mal » (3. 12.).

« Ne rendez point le mal pour le mal, ni l'injure pour l'injure ; bénissez au contraire, car c'est à cela que vous avez été appelés, à recevoir en héritage

la bénédiction » (3. 9. 14.) « sachant que vos frères dispersés dans le monde, endurent les mêmes souffrances que vous » (5. 9.) car tout le monde sait comment souffrent avec nous pour la vérité tous ceux qui possèdent la vérité : la vérité implique la souffrance.

Jadis, le Seigneur lui-même a dit : « alors si quelqu'un vous déclare : Voici, le Christ est ici, ou : Il est là, ne le croyez pas » (St Matth. XXIV 23) et nous vous disons : ne prêtez pas l'oreille à ces nouvelles que les hommes de mauvaise foi répandent parmi vous. Ils sont prêts à nous couvrir, nous, vos archiprêtres, de leurs mensonges en disant que nous avons trahi la vérité et que nous avons embrassé une autre foi. C'est un mensonge et une injure perfide. Le Seigneur nous a mis en garde, en ces temps durs et tristes pour l'existence de la Sainte Eglise dans ce pays. Nous connaissons bien notre devoir envers Dieu et envers vous, nos fidèles. Nous demeurons fidèles à notre Eglise orthodoxe et nous sommes prêts à tout supporter pour le bien de celle-ci et pour votre salut. En raison de l'unanimité dans le grand malheur qui nous frappe tous, et à l'occasion de ce qui vient de se passer, nous ordonnons un jeûne de trois jours avec prières pour les premier, deuxième et troisième jours du mois d'août 1938, ainsi que nos pieux et vertueux ancêtres, les premiers chrétiens, le faisaient. Nous sommes persuadés que le Seigneur entendra nos prières et acceptera notre jeûne car Lui Même nous a enseigné que « cette sorte ne se chasse que par la prière et par le jeûne. » (St Matth. XVII. 20).

Unissons nos jeûnes et nos prières, pieux et dévoués enfants de Dieu afin que le Seigneur, après

nos souffrances, nous rende plus forts, plus résistants, plus immuables dans la foi de nos ancêtres, jusqu'à la fin de nos jours. Et si « la fin de toutes choses est proche » (IV. 7) alors, nous qui sommes « la maison de Dieu, car le jugement de Dieu a commencé par nous, nous ferons plus de prières et plus de jeûnes pour devenir ces serviteurs du Seigneur, fidèles et justes, qui font la volonté du Seigneur » (St. Matth. XXIV. 45-46.).

« Veillez donc, parce que vous ne savez pas à quelle heure Votre Seigneur viendra (St. Matth. XXIV. 42). »

« Que la Grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint Esprit soient avec vous tous (St. Paul, Cor. XIII, 13) Amen. »

DIONISE, Métropolitte de Varsovie et de Pologne.

TEODOSIUS, Archevêque de Vilna et Lida,

ALEXANDER, Archevêque de Pinsk et Polissia,

ALEXIS, Archevêque de Volhynie et Kremienetz,

SAVA, Evêque de Grodno et Novo grodsk,

SIMON, Evêque d'Ostrog,

POLIKARP, Evêque de Loutzk.

LETTRE APOSTOLIQUE

de l'Archevêque de l'Eglise Autocéphale Ukrainienne du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, Mgr J. Theodorovytch, relative aux persécutions dont est victime l'Eglise orthodoxe ukrainienne en Pologne.

Aux prêtres et aux fidèles de notre Eglise !

Par la permission de Dieu, notre chère patrie, l'Ukraine, est encore sous la domination de l'ennemi. Par la volonté divine, notre peuple, en marche sur la voie de la libération, vient de passer par des moments bien durs.

Ces moments pénibles sont de grandes épreuves imposées par Dieu à notre nation dans un but évident : en surmontant toutes ces difficultés, nous développerons en nous les qualités morales et ce caractère national qui nous sont nécessaires pour nous maintenir sur la voie de la liberté et de l'indépendance.

Grâce à ces épreuves, vont naître dans nos cœurs l'esprit de sacrifice et un amour ardent pour notre Patrie. Grâce à elles, va se réaliser l'union de notre peuple nécessaire pour atteindre notre but, notre unique et noble but national. Notre caractère va se tremper, notre amour pour tout ce qui est nôtre va grandir, notre résistance devant ce qui nous est hostile va se renforcer. Grâce à elles aussi, va s'affirmer et se purifier notre conscience nationale, je veux dire la conscience de notre indépendance vis-à-vis de ceux qui exercent leurs sévices

sur notre malheureux pays, qui profanent nos sanctuaires et qui sapent les fondements de notre existence nationale. Tout cela, l'âme de notre peuple se l'assimile par le fait même de la persécution. C'est indispensable pour l'avenir.

Sommes-nous en mesure de surmonter ces obstacles et de devenir plus forts par la suite? Sommes-nous en mesure de passer par les épreuves que nous impose la Providence et de grandir grâce à elles?

Oui, nous le sommes.

Jamais la Providence n'impose à ses enfants des épreuves au-dessus de leurs forces. Nous disposerons de ces forces, mais seulement moyennant certaines conditions. Nous ne devons former qu'un seul cœur afin de ressentir, tous, de la même façon, partout, de loin ou de près, notre propre douleur comme celle de nos frères. Les forts doivent aider les faibles à porter leur fardeau. En toutes choses, nous devons agir au nom de notre nation, dans l'union et la concorde, sans distinctions de religions, de classes ou de partis. Alors nous serons invincibles car ces épreuves insouffleront en nous des forces nouvelles irrésistibles. C'est alors que naîtra en nous une conscience unanime de notre nation qui compte plusieurs millions d'âmes; aucune force hostile à son existence ne pourra résister.

Les épreuves par lesquelles nous passons aujourd'hui, de par la volonté du Tout-Puissant, nous donnent l'occasion de développer en nous ces forces, de nous grandir davantage et de démontrer à nous-mêmes comme aux étrangers notre force morale, notre volonté d'affranchissement, notre aspiration vers un état national souverain et indépendant.

Les événements récents qui se sont produits dans notre pays, sous la domination polonaise notamment, nous obligent à protester. Nous protestons contre la destruction en masse des églises, contre la conversion forcée de nos coréligionnaires au catholicisme, contre l'interdiction de parler notre langue ukrainienne, contre les sévices dont sont l'objet les prêtres orthodoxes, contre la vente illégale faite par le Saint-Siège des biens de l'Eglise orthodoxe qui ne lui ont jamais appartenu, contre bien d'autres injustices encore. C'est notre devoir de protester car nous, habitant les libres pays des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, nous devons faire entendre notre voix, nous n'avons pas le droit de nous faire.

Il faut que le monde entier ait connaissance de ces injustices et qu'il puisse en juger.

Notre protestation sera pour nous, non seulement l'expression de nos sentiments d'indignation mais encore un acte réfléchi destiné à accroître les forces nécessaires à nos fidèles pour la défense de la vie et de la liberté de notre action.

Chaque coup reçu de l'ennemi, chaque épreuve que nous devons subir doit nous donner une force nouvelle, une résistance plus grande et une acceptation plus parfaite encore de la Volonté divine.

Au nom du Dieu Très Juste, protestez et envoyez-nous vos protestations. Nous nous chargerons de les faire valoir.

Joan THEODOROVYTCH
Archevêque

Table des Matières

	PAGES
1. Avant-propos ...	5
2. L'Union des Eglises en Ukraine, aperçu historique, par A. Dmytrievsky	9
3. Annexe I :	
a) Discours du député S. Baran à la Diète polonaise	55
b) Discours du sénateur O. Loutzky au Sénat polonais	65
c) Interpellation adressée au Premier Ministre de la République Polonaise	77
4. Annexe II :	
a) Lettre apostolique du Métropolitain gréco-catholique	97
b) Lettre apostolique du Concile de l'Eglise orthodoxe en Pologne ...	103
c) Lettre apostolique de l'Archevêque de l'Eglise Autocéphale Ukrainienne	109

* * *

Les vues jointes au texte ont été prises au cours des mois de juin et juillet 1938.

